



RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Coordination des ONG pour les droits de l'enfant

Personne de contact : Frédérique Van Houcke

Rue Marché aux Poulets, 30 - 1000 Bruxelles

Tél. & Fax : 02/223.75.00

Courriel: info@lacode.be

Site Internet : www.lacode.be

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	5
1. PRESENTATION DE LA CODE	9
2. MEMBRES EFFECTIFS ET ASSOCIATIONS OBSERVATRICES DE LA CODE.....	11
2.1. Membres effectifs.....	11
2.1.1. Amnesty international Belgique francophone.....	11
2.1.2. ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles.....	11
2.1.3. Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) Belgique.....	12
2.1.4. Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (BADJE).....	13
2.1.5. Conseil de la Jeunesse.....	13
2.1.6. Défense des Enfants International (DEI) Belgique section francophone.....	14
2.1.7. End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes (ECPAT) Belgique.....	15
2.1.8. Ligue des droits de l'Homme.....	15
2.1.9. Ligue des familles.....	16
2.1.10. Plan Belgique.....	17
2.1.11. UNICEF Belgique.....	17
2.2. Statut d'observateur	19
3. FONCTIONNEMENT DE LA CODE	21
3.1. Personnel.....	21
3.2. Siège de la CODE.....	21
3.3. Gestion administrative et comptabilité	22
3.4. Secrétariat social	22
3.5. Formation du personnel	22
3.6. Divers	22
4. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET STATUTS.....	23
5. FINANCEMENT DES ACTIVITES DE LA CODE.....	25
6. ACTIVITES DE LA CODE.....	27
6.1. Rapport alternatif	27
6.1.1. Agenda.....	27
6.1.2. Structure.....	28
6.1.3. Partenaires.....	30
6.1.4. Pré-session du Comité des droits de l'enfant.....	31
6.1.5. Publication et diffusion.....	32
6.1.6. Rapport périodique universel.....	33
6.2. Publications (Education permanente et autres).....	35
6.2.1. Réalisation d'analyses et études.....	35
6.2.2. Autres publications.....	36
6.2.3. Diffusion et impact de nos productions d'éducation permanente.....	37
6.3. Suivi des Observations finales et des recommandations du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques).....	41
6.3.1. Politique générale en matière de droits de l'enfant.....	41
6.3.2. Pauvreté.....	43

6.3.3. Participation	45
6.3.4. Violence	46
6.3.5. Justice juvénile	46
6.3.6. Migration.....	47
6.3.7. Enseignement et temps libre	49
6.3.8. Aide à la jeunesse et famille	50
6.3.9. Santé	51
6.3.10. Médias et consommation.....	51
6.3.11. Coopération au développement.....	52
6.4. Travail en réseau et participation à divers groupes de travail.....	53
6.4.1. Commission nationale pour les droits de l'enfant.....	53
6.4.2. Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse de la Communauté française	53
6.4.3. Délégué général aux droits de l'enfant	54
6.4.4. Fondation Roi Baudouin	54
6.4.5. Kinderrechtencoalitie Vlaanderen	54
6.4.6. Euronet - Eurochild	55
6.4.7. Plate-forme « Mineurs en exil ».....	55
6.4.8. Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme	56
6.4.9. Article 40 (ex-Think tank enfermement)	56
6.4.10. What do you think?	56
6.4.11. Plate-Forme pour l'intégration scolaire.....	57
6.4.12. Autres partenaires associatifs et académiques	57
6.5. Collecte et passage d'informations	59
6.6. Site Internet	61
7. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	65

INTRODUCTION

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau d'associations qui a pour objet de veiller à la bonne application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant¹ en Belgique, via un travail d'étude, d'analyse et d'information. Elle est notamment responsable de la rédaction du Rapport alternatif sur l'application de la Convention en Belgique, destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies en collaboration avec la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO).

L'année 2010 a été marquée par la rédaction, la présentation et la promotion du Rapport alternatif sur l'application de la Convention. En effet, notre rapport a été présenté au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies lors d'une pré-session qui s'est tenue à Genève le 1^{er} février 2010. Il a ensuite été déposé au Comité en mars 2010. En septembre, il a fait l'objet d'un communiqué de presse, et d'une large diffusion. De nombreuses actions d'information et de sensibilisation ont été réalisées tout au long de l'année.

Cette année a aussi été consacrée à la poursuite de nos activités d'éducation permanente (analyses et études) sur les droits de l'enfant en Belgique et à notre travail en réseau, tant au niveau institutionnel que non institutionnel.

Rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2007, la CODE est reconnue à titre définitif comme association d'éducation permanente de la Communauté française dans l'axe « Etude et analyses ». Dans ce cadre, elle réalise, par année, une étude et quinze analyses portant sur des thématiques concernant les droits de l'enfant liées à des secteurs d'enfance en difficulté et/ou des sujets d'actualité. Ce travail conséquent, au vu de nos forces vives, a constitué l'autre fil rouge des activités de l'année écoulée, en plus de celles concernées par l'exercice de rapportage sur la situation des droits de l'enfant en Belgique, à l'attention du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Le travail d'éducation permanente a été réalisé avec rigueur et dans un souci de pluridisciplinarité avec, pour objectif, un meilleur respect des droits de l'enfant dans notre pays.

Notre Rapport alternatif sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant a constitué notre étude 2010. Ce rapport constitue un travail collectif mené au niveau national, en collaboration avec nos associations membres et divers partenaires extérieurs, en particulier notre homologue néerlandophone, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen.

Cette année, nous avons également assuré le suivi de divers dossiers, parmi lesquels on retrouve notamment la lutte contre la pauvreté des enfants, l'accueil des mineurs étrangers, la justice juvénile, la question de l'autorité parentale, l'impact de la séparation des parents sur les enfants, la recherche d'une réponse sociale à la mendicité des enfants, etc.

¹ Ci-après : la Convention.

Notons qu'en cette Année européenne de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, la CODE a porté une attention toute particulière à la pauvreté des enfants et des familles.

D'une manière générale, la CODE est un réseau actif, moteur de projets divers. Des réunions mensuelles permettent un bon échange d'informations entre les membres de la CODE (11 associations à ce jour). C'est l'occasion de prendre position sur certains sujets, de réfléchir aux actions à mener et d'évaluer le travail réalisé.

Tout au long de cette année, la CODE a aussi poursuivi sa participation à divers groupes de travail afin de récolter des informations, d'augmenter et de partager son expertise. Citons notre participation aux travaux de la Commission Nationale pour les Droits de l'Enfant (CNDE), ainsi qu'au Groupe de suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant mis en place par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) de la Communauté française.

Par ailleurs, la CODE participe à diverses plate-formes formelles et informelles, mises sur pied par le secteur associatif et qui concernent directement les droits de l'enfant. Citons notamment la Plate-forme Mineurs en exil et la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme.

Cette année, des collaborations particulièrement riches eurent lieu avec la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, le Délégué général aux droits de l'enfant et son homologue néerlandophone, le Kinderrechtencommissariaat, en particulier s'agissant de la réalisation, de la présentation et de la promotion de nos rapports alternatifs (présentation commune devant le Comité des droits de l'enfant et conférence de presse en février ; suivi de la session en juin lors de laquelle le Gouvernement belge a été entendu ; information des parlementaires et débat au Sénat en décembre).

D'une manière générale, nous sommes régulièrement sollicités pour partager notre expertise à divers niveaux, que ce soit par des associations, des parlementaires ou des services d'étude de partis politiques, toutes tendances confondues. Suite à la publication de nos études, nous sommes également contactés à intervalles réguliers par le grand public et par les médias.

En ce qui concerne la composition de la CODE, cette année a été marquée par une nouvelle adhésion : en septembre 2010, après une année d'observation de nos travaux, le BICE Belgique a rejoint la CODE, en tant que membre effectif.

Au niveau financier, notre situation reste stable. Les subsides émanant du Ministre de la Justice et de la Ministre de l'Enfance ont été reconduits pour la période en cours. Nous sommes en attente de confirmation pour la période à venir en ce qui concerne la Justice. Depuis janvier 2007, nous sommes également reconnus à titre définitif par l'Education permanente de la Communauté française. Un subside plus conséquent nous a dès lors été attribué et assoit notre situation financière, qui reste toutefois modeste puisqu'à ce jour, elle ne permet d'engager que trois permanentes chacune à temps partiel et de prendre en charge nos frais de fonctionnement.

Le présent rapport est destiné à nos divers pouvoirs subsidants, ainsi qu'aux membres de la CODE et à ses partenaires.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture et sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

Le 15 juin 2010,

**Pour la CODE,
Frédérique Van Houcke
Valérie Provost
Aurore Dachy**

1. PRESENTATION DE LA CODE

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau de onze associations qui ont pour point commun de développer une action de promotion ou de défense des droits de l'enfant en Belgique et dans le monde.

La CODE a fêté ses 16 ans en 2010. Elle a vu le jour en 1994 dans le cadre de l'élaboration du premier rapport officiel belge sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, à l'initiative de la section belge de Défense des enfants international (DEI). Elle s'est constituée en asbl en 2000.

La CODE a pour but de :

- Veiller au respect de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant par la Belgique ;
- Développer une action en matière d'information, sensibilisation et éducation sur les droits de l'enfant.

Les associations qui font actuellement partie de la CODE sont : Amnesty international Belgique francophone, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance) Belgique, le Conseil de la jeunesse, DEI Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique et UNICEF Belgique.

Une présentation de chacune de ces associations est proposée dans la section suivante du présent rapport.

Depuis septembre 2010, la CODE compte un nouveau membre. Il s'agit du BICE Belgique, présidé par Jean-Yves Hayez.

Comme rappelé plus haut, la CODE a pour objet principal de réaliser, en collaboration avec son homologue néerlandophone, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO), le rapport alternatif au rapport officiel sur l'application de la Convention que l'Etat belge doit remettre tous les cinq ans au Comité des droits de l'enfant² des Nations Unies en vertu de l'article 44 (e) de la Convention.

En vertu de l'article 45 (a) de la Convention, les ONG nationales et internationales sont en effet invitées par le Comité des droits de l'enfant à formuler leurs observations sur l'état du droit et la mise en œuvre de celui-ci afin de compléter les rapports officiels dans les domaines où le rapport du gouvernement n'en fournit pas suffisamment et dans les domaines sensibles où les ONG considèrent que l'information officielle transmise est incorrecte ou partielle.

Suite à la présentation des rapports officiels et alternatifs³, le Comité des droits de l'enfant remet ses Observations finales à l'Etat belge et l'invite à conformer

² Le Comité des droits de l'enfant est l'institution des Nations Unies basée à Genève gardienne de la bonne application de la Convention dans les pays signataires.

³ Au rapport alternatif des ONG s'ajoutent celui des ombudsmen et celui des enfants.

ses législations et ses pratiques aux principes de la Convention.

Assurer un suivi aux recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies est un axe central de travail de la CODE.

En sa qualité d'association reconnue par l'éducation permanente, la CODE participe également à diverses autres activités :

- Travail en réseau : la CODE souhaite être un carrefour d'informations relatives aux droits de l'enfant en Belgique, en particulier en Communauté française ; elle veille à être disponible pour toute demande d'information émanant d'associations (membres ou non), d'administrations, de ministres et de parlementaires, de bureaux d'études de partis politiques et de citoyens ; des informations en lien avec les droits de l'enfant sont par ailleurs diffusées sur le site Internet de la CODE via les rubriques « Actualités » et « Agenda » ;
- Participation à plusieurs groupes de travail en vue d'une meilleure application de la Convention en Belgique. Parmi ces groupes institutionnels et non institutionnels, on retrouve la Commission nationale pour les droits de l'enfant, le Groupe de suivi de la Convention des droits de l'enfant de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, la Plate-forme « Mineurs en exil », etc.
- Rédaction d'analyses et d'études : du fait de sa reconnaissance par l'Education permanente de la Communauté française, la CODE est tenue de réaliser une étude et quinze analyses (articles) par an ; ces travaux sont publiés sur le site Internet de la CODE et dans certaines revues spécialisées (dont le Journal du Droit des Jeunes). Ces dernières années, les études de la CODE ont porté respectivement sur la mendicité des enfants (2003), l'intégration scolaire des enfants Roms (2004), la réforme de l'adoption (2005), la recherche des origines personnelles (2006), l'éducation aux droits de l'enfant à l'école (2007), l'évaluation du rapport triennal de la Communauté française relatif à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant pour la période 2005-2007 (2008), et l'impact de la pauvreté sur la santé des enfants (2009). Le Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant par la Belgique a constitué l'étude 2010.
- Enfin, il arrive que d'autres activités soient organisées, à titre plus ponctuel et selon l'actualité, comme par exemple, en 2009, le Mois pour les droits de l'enfant à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la Convention ou encore, à la demande et selon nos possibilités, des animations à l'attention du grand public sur le thème des droits de l'enfant (par exemple dans le cadre d'un apéro-débat, après un spectacle ou autre).

Des réunions régulières des membres de la CODE définissent les objectifs poursuivis et les activités menées en collaboration avec les permanentes de l'asbl. Ces réunions, qui sont généralement mensuelles, sont aussi des moments privilégiés de partage d'informations.

Les activités qui concernent l'année 2010 sont développées dans le présent rapport.

2. MEMBRES EFFECTIFS ET ASSOCIATIONS OBSERVATRICES DE LA CODE

Voici une courte présentation des associations membres de la CODE qui met en exergue leurs compétences et leurs actions spécifiques.

2.1. Membres effectifs

2.1.1. Amnesty international Belgique francophone

Amnesty International est un mouvement mondial qui tente d'empêcher certaines des violations les plus graves de droits humains. Ce mouvement de bénévoles est actuellement présent dans 92 pays. Il prend en charge des cas d'enfants, d'hommes et de femmes dont les droits sont bafoués.

Reconnaissant que les droits de l'être humain sont indivisibles et interdépendants, Amnesty International oeuvre à la promotion de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et dans d'autres textes internationaux.

Amnesty International défend aussi la cause des enfants en faisant mieux connaître la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et toutes les violations dont les enfants sont victimes dans le monde.

Coordonnées :

Personne de contact : Eric Van Marcke
Rue Berckmans 9
1060 Bruxelles
Tél. : 02/538.81.77
Fax : 02/537.37.29
Courriel: aibf@aibf.be
Site Internet : www.amnesty.be

2.1.2. ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles

L'association ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles rassemble des personnes vivant dans la grande pauvreté et d'autres citoyens qui s'engagent avec eux. Ensemble, ils cherchent à mettre en œuvre des actions de lutte contre la misère.

L'association a pour but de permettre à chaque personne, famille ou groupe social de vivre dans des conditions conformes à la dignité humaine et de développer librement des projets pour eux-mêmes et pour l'ensemble de la société, ainsi que de faire respecter l'ensemble des droits des personnes vivant dans la grande pauvreté. *[extrait de l'article 1^{er} des statuts]*

Convaincue que les droits fondamentaux sont indivisibles et interdépendants, l'association pense qu'on ne peut aborder la question des droits de l'enfant sans la lier à celle du droit de vivre en famille. Elle attache une attention particulière à la problématique de la pauvreté des enfants qui est étroitement liée à la réalité de la pauvreté de leur famille et de leur milieu.

ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles est reconnue comme association d'éducation permanente par la Communauté française de Belgique. Elle est membre du mouvement international ATD Quart Monde, fondé en 1957 par Joseph Wresinski et les familles vivant dans un bidonville de la région parisienne. Ce mouvement dispose d'un statut consultatif auprès de différentes instances internationales (notamment ECOSOC, Conseil de l'Europe, UNICEF, UNESCO).

En 1967, ATD Quart Monde a lancé le mouvement TAPORI, vaste courant mondial qui veut inciter les enfants de tous les milieux à bâtir des liens d'amitié et de paix. Ce mouvement est actif en Belgique, comme dans de nombreux pays du monde.

Coordonnées :

Personne de contact : Dominique Visée-Leporcq
Avenue Victor Jacobs 12
1040 Bruxelles
Tél. : 02/647.99.00
Fax : 02/640.73.84
Courriel : atd-qm.belgique@skynet.be
Site internet : www.atd-quartmonde.be

2.1.3. Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) Belgique

L'asbl BICE Belgique est l'antenne belge du BICE International. Le BICE a pour tâche centrale de réfléchir aux droits des enfants qui vivent sur le territoire belge. Le BICE s'inspire des valeurs de l'Évangile et souhaite promouvoir une Église accueillante, solidaire et progressiste. Il est un observatoire de la situation des droits de l'enfant en Belgique. Il réagit à l'actualité tant pour les expériences de bienveillance, qu'en dénonçant les manques et en proposant des améliorations.

Le BICE s'efforce d'être présent dans les lieux où « ça se discute ». Il publie, plusieurs fois par an, des fiches abordant le plus souvent des problèmes concrets, pour en tirer des applications plus générales. Ces fiches font l'objet d'une vaste diffusion par courriel et commencent à figurer sur le jeune forum « Droits de l'enfant » du BICE (<http://www.biceinternational.org>).

Le BICE Belgique participe pleinement aux travaux du BICE international, très engagé au service des droits de l'enfant dans le monde, dans une perspective chrétienne. Il multiplie les activités de sensibilisation, notamment auprès des autorités politiques internationales.

Après une année de participation en tant qu'observateur (initiée le 24 septembre 2009), le BICE Belgique est devenu membre effectif de la CODE suite à la décision prise à l'unanimité des membres de la CODE lors de l'AG du 7 septembre 2010.

Coordonnées :

Personnes de contact : Jean-Yves Hayez et Baudouin Hecquet
Chaussée de Wavre 205
1050 Bruxelles
Tél. : 02/647.62.66
Site Internet : www.bice.org

Courriel : jyhayez@uclouvain.be et b.hecquet@belgacom.net

2.1.4. Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (BADJE)

BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance) est une fédération pluraliste qui regroupe aujourd'hui plus d'une soixantaine de promoteurs issus du milieu associatif et des pouvoirs publics locaux actifs dans le secteur de l'accueil extrascolaire des enfants et des jeunes en Région bruxelloise.

BADJE est un lieu d'information, de rencontre et d'échange ayant pour but de promouvoir une politique cohérente de l'accueil extrascolaire des enfants et des jeunes, de favoriser la participation de ceux-ci à la vie sociale ainsi que leur développement harmonieux.

Plus globalement, BADJE agit en vue de la mise en œuvre d'une véritable politique globale de l'enfance en Belgique francophone.

En tant que groupe de réflexion, de coordination, de pression et de défense des intérêts des Bruxellois en matière d'accueil extrascolaire, BADJE déploie ses actions autour de trois axes spécifiques :

- Axe institutionnel et politique : lutte en vue de la reconnaissance de l'accueil extrascolaire, interpellations de responsables politiques, représentation des acteurs de terrain, etc. ;
- Axe de service aux membres : séances d'information « Les midis de Badje », conférences, formations ; bulletin de liaison trimestriel, le « Badje Info » ;
- Axe de visibilité et communication.

Depuis septembre 2009, Séverine Acerbis est secrétaire de la CODE.

Coordonnées :

Personne de contact : Séverine Acerbis
Rue de Bosnie 22
1060 Bruxelles
Tél. : 02/248.17.29
Fax : 02/242.51.72
Courriel : info@badje.be
Site Internet : www.badje.be

2.1.5. Conseil de la Jeunesse

Créé il y a plus de 30 ans, le Conseil de la Jeunesse (ex-CJEF) est un conseil consultatif qui a pour mission de porter la parole des jeunes en Belgique francophone. Cette structure a pour objectif la valorisation de l'image et de l'engagement des jeunes, la promotion de leur expression, leur représentation dans différents organes de concertation, ainsi que la coordination des actions menées par ses membres (83 organisations de jeunesse).

Le Conseil de la Jeunesse exerce une fonction de vigilance et d'interpellation face aux politiques touchant la jeunesse. Diverses commissions ou groupes de travail gèrent les dossiers liés à différents thèmes : emploi, culture, éducation, développement durable, éducation à la citoyenneté, etc. Ces commissions

prônent également la participation de la jeunesse dans les décisions qui les concernent.

Par ailleurs, le Conseil de la Jeunesse est représentatif des jeunes belges francophones auprès du monde politique en général et du Ministre de la Jeunesse en particulier. Le Conseil a vocation à être consulté sur tout ce qui touche de près ou de loin à la jeunesse. Pour se positionner sur des sujets liés aux compétences fédérales, le Conseil de la jeunesse travaille généralement en partenariat avec ses homologues néerlandophones et germanophones. Il est constitué de l'ensemble des Organisations de Jeunesse reconnues en Communauté française.

Au niveau international, le Conseil détient plusieurs mandats importants :

- European Youth Forum,
- Assemblée générale de l'ONU,
- Commission pour le Développement durable,
- Convention cadre sur les changements climatiques,
- Commission pour le développement social à l'ONU.

Coordonnées :

Personnes de contact : Géraldine Motte et Françoise Verheyen
Boulevard Léopold II 44
1080 Bruxelles
Tél. : 02/413.29.30
Fax : 02/413.29.31
Courriel : conseil.jeunesse@cfwb.be
Site Internet : www.cjef.be

2.1.6. Défense des Enfants International (DEI) Belgique section francophone

Défense des Enfants International (DEI) est une organisation non gouvernementale indépendante créée en 1979. Son objectif est d'assurer une action internationale continue, systématique et concertée visant à faire connaître et à protéger les droits de l'enfant.

DEI est dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, de l'UNICEF et du Conseil de l'Europe. L'organisation compte des membres dans plus de 60 pays et des sections nationales dans 40 pays.

La section belge de DEI a comme objectif prioritaire de veiller à ce que la Belgique respecte les engagements qui découlent de l'adoption de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Dans ce cadre, elle reçoit toute information faisant état d'une inadéquation de la législation belge ou de pratiques étatiques avec la Convention et effectue toute interpellation nécessaire au respect de celle-ci.

DEI est le membre fondateur de la CODE.

DEI a créé le Centre interdisciplinaire pour les droits de l'enfant (CIDE) dans le cadre d'une convention avec l'Université Catholique de Louvain. Le CIDE développe trois pôles d'activités complémentaires : la recherche, la formation et l'action.

Benoît Van Keirsbilck est le trésorier de la CODE depuis septembre 2005.

Coordonnées :

Personne de contact : Benoît Van Keirsbilck
Rue Marché aux Poulets 30
1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.61.62
Fax : 02/209.61.60
Courriel : bvk@sdj.be
Site Internet : www.dei-belgique.be

2.1.7. End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes (ECPAT) Belgique

ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) est un réseau pluraliste international qui lutte à la fois pour faire cesser l'exploitation sexuelle des enfants, plaide pour une politique Nord-Sud équitable et s'engage pour un développement responsable, durable et participatif des pays du Sud.

ECPAT a développé des actions juridiques, éducatives et politiques. L'association porte une attention particulière est portée à l'influence du secteur touristique, des jeunes eux-mêmes via une participation active dans la lutte contre l'exploitation, de l'appareil judiciaire et des autorités.

Par un travail de lobbying et de contacts auprès des responsables politiques belges et européens, ECPAT promeut une réelle application des différents traités relatifs aux droits de l'enfant. Elle sensibilise l'opinion publique sur les causes et conséquences de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, aussi bien au niveau mondial qu'au niveau national.

Enfin, ECPAT collabore avec les autorités, l'industrie du tourisme et les services policiers et judiciaires dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, le trafic des enfants et la pornographie infantine.

Coordonnées :

Personnes de contact : Danielle Van Kerckhoven et Ariane Couvreur
Boulevard Paepsem 20
1070 Bruxelles
Tél : 02/522.63.23
Fax : 02/502.81.01
Courriel : info@ecpat.be
Site Internet : www.ecpat.be

2.1.8. Ligue des droits de l'Homme

L'objet social de la Ligue des droits de l'Homme est de défendre et promouvoir les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte relatif aux droits civils et politiques, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, la Charte sociale européenne, ainsi que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

La Ligue combat l'injustice, l'illégalité, l'arbitraire, l'intolérance, toute forme de racisme et de discrimination, et notamment toute atteinte au principe

fondamental d'égalité entre les êtres humains. Affirmer et défendre la primauté du droit, le considérer comme une arme et s'en servir pour qu'aucun homme n'échappe à sa protection et à ses obligations, tels sont les fondements de l'action de la Ligue des droits de l'Homme.

En particulier, la Ligue dispose d'une Commission Jeunesse très active. Ces dernières années, outre la réaction à l'actualité, la Commission a notamment participé à la rédaction du rapport alternatif au rapport belge destiné au Comité des droits de l'enfant, une table ronde sur les sanctions alternatives, et la réalisation d'un numéro spécial droits de l'enfant et droits de l'Homme d'une revue pour enfants. Actuellement, la Commission Jeunesse de la Ligue travaille notamment sur la justice des mineurs.

Manuel Lambert, conseiller juridique au sein de la Ligue, est président de la CODE depuis septembre 2005.

Coordonnées :

Personne de contact : Manuel Lambert
Rue du Boulet 22
1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.62.87
Fax : 02/209.63.80
Courriel : mlambert@liguedh.be
Site Internet : www.liguedh.org

2.1.9. Ligue des familles

La Ligue des familles a pour objet social de défendre les familles, leurs droits, leurs intérêts moraux et matériels en dehors de toute condition d'appartenance, d'origine, de statut ou d'option de vie. Elle promeut la structure familiale, unité de vie, d'échanges, de relations, d'apprentissage et de transmission de valeurs où s'inscrivent notamment génération, parenté et filiation, fondement de la société comme lieu de développement personnel et motif d'implication active de l'individu au sein de la société.

Elle veille à permettre à tous les individus et toutes les familles d'accéder aux solutions les plus dignes et les plus favorables à leur épanouissement et à l'accomplissement de leur vie relationnelle dans le respect des valeurs de la démocratie.

D'une manière générale, la Ligue vise à créer une société « enfants et parents admis ». Sur le plan des droits de l'enfant, elle s'attache à trois priorités :

- L'accès à la sécurité sociale, principalement à travers le maintien d'une allocation familiale ;
- Le développement de milieux d'accueil de qualité pour les enfants, que les deux parents aient une activité professionnelle ou non ;
- Le droit à l'éducation à travers une attention aux politiques de l'enseignement, mais également par l'intermédiaire de nombreuses activités d'éducation permanente.

Coordonnées :

Personne de contact : Michel Torrekens
Avenue Emile de Beco 109

1050 Bruxelles
Tél. : 02/507.72.11
Fax : 02/507.72.00
Courriel : info@liguedesfamilles.be
Site Internet : www.citoyenparent.be

2.1.10. Plan Belgique

Plan International est une organisation internationale de développement centrée sur l'enfant, sans aucune attache politique ou religieuse. Elle a été fondée en 1937 et est aujourd'hui active dans 62 pays : 46 pays en développement (les « pays de programmes »), répartis en Afrique, Amérique latine et Asie, auxquels s'ajoutent 16 pays dans le Nord (les « pays donateurs »).

L'objectif de Plan est d'améliorer de manière structurelle les conditions de vie des enfants dans les pays en développement. Afin de briser le cercle vicieux de la pauvreté, Plan planifie et réalise des projets à long terme axés sur la santé, l'environnement, l'éducation, les activités génératrices de revenus, la communication et la sensibilisation. En tant qu'organisation de développement centrée sur l'enfant, Plan place la Convention internationale relative aux droits de l'enfant au centre de son travail. Tous les projets développés profitent directement ou indirectement aux enfants. De plus, ces derniers ne reçoivent pas l'aide passivement ; ils sont au contraire considérés comme des acteurs à part entière du processus de développement de leur communauté ; leur participation est d'ailleurs primordiale dans le travail de Plan. Ainsi, avant le démarrage d'un projet ou d'un programme, les enfants de la communauté concernée sont toujours consultés et leurs remarques –souvent très utiles– sont prises en compte.

Plan Belgique a été fondée en 1984. En plus d'apporter son soutien aux programmes de Plan International, l'organisation réalise des projets en collaboration directe avec ses pays partenaires. En Belgique, Plan informe et sensibilise le grand public et le monde politique au sujet de l'importance d'une coopération au développement basée sur les droits de l'enfant.

Coordonnées :

Personne de contact : Cécile Crosset
Galerie Ravenstein 3 bte 5
1000 Bruxelles
Tél. : 02/504.60.00
Fax : 02/504.60.59
Courriel : info@planbelgique.be
Site Internet : www.planbelgique.be

2.1.11. UNICEF Belgique

L'UNICEF est le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. Il agit en toute indépendance sur base de la Convention relative aux droits de l'enfant et intervient sans distinction de race, de sexe, de religion ou de nationalité. L'UNICEF travaille en collaboration avec les gouvernements, les agences des Nations Unies et beaucoup d'organisations non gouvernementales tant locales qu'internationales.

Les programmes de l'UNICEF sont actuellement menés dans 161 pays en développement ou en transition économique. Leurs principaux bénéficiaires sont les plus démunis, enfants et mères. D'une manière générale, l'UNICEF reste constamment attentif au respect des droits de l'enfant, partout dans le monde.

UNICEF Belgique mène un plaidoyer actif auprès des autorités et du public pour que l'on accorde davantage d'attention à tous les aspects des droits de l'enfant tant dans la politique nationale que dans nos relations internationales.

UNICEF Belgique est ainsi à l'origine de campagnes sur la traite des enfants, sur l'exploitation sexuelle des enfants et sur les enfants soldats –pour ne reprendre que trois exemples.

Par le projet « What do you think ? »⁴, UNICEF Belgique met en oeuvre le droit à la participation des enfants et des jeunes les plus vulnérables ; dans ce cadre, il les associe notamment au rapportage devant le Comité des droits de l'enfant.

Enfin, les campagnes éducatives annuelles d'UNICEF Belgique apportent aux élèves des outils de compréhension du monde et les aident à réfléchir sur leurs propres droits.

Maud Dominicy, Child Rights Officer et responsable francophone du projet « What do you think ? », est vice-présidente de la CODE depuis septembre 2005.

Coordonnées :

Personne de contact : Maud Dominicy
Boulevard de l'Impératrice 66
1000 Bruxelles
Tél. : 02/230.59.70
Fax : 02/230.34.62
Courriel : info@unicef.be
Site Internet : www.unicef.be

⁴ Pour de plus amples informations, voyez www.whatdoyouthink.be.

2.2. Statut d'observateur

Toute association qui souhaite devenir membre de la CODE adresse une demande écrite et motivée au Conseil d'administration. Elle reçoit ensuite une copie de la Charte et des statuts de la CODE, et est invitée à venir présenter ses activités et ses motivations lors d'une réunion régulière des membres. Sa nomination fait l'objet d'un vote de l'Assemblée générale, à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés. Si les motivations ou les critères d'adhésion ne semblent pas suffisamment remplis (voir liste ci-dessous), l'Assemblée générale de la CODE peut proposer un statut d'observateur pendant un temps déterminé.

Le statut de membre est accordé sur la base des critères suivants :

- Lien clair des activités de l'association avec la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- Actions menées en Communauté française et/ou germanophone et/ou en Belgique ;
- Motivation à participer et participation effective aux réunions et activités de la CODE ;
- Partenariats possibles et apports concrets pour la CODE, en particulier dans le cadre du rapport alternatif quinquennal.

Le statut d'observateur est octroyé pour une période déterminée, qui permet une meilleure connaissance des activités et du fonctionnement de part et d'autre. Pendant cette période, l'association candidate est invitée à participer activement aux réunions et activités de la CODE. La décision sur la nomination en tant que membre effectif est reportée à un moment déterminé par la CODE, généralement un an plus tard, le statut d'observateur étant temporaire.

3. FONCTIONNEMENT DE LA CODE

3.1. Personnel

Durant l'année 2010, la CODE a employé trois permanentes : Frédérique Van Houcke (CDI, 70%), Valérie Provost (CDI, 80%) et Lise-Laura Mattern (CDD de juillet 2009 à décembre 2010, 60%). Les permanentes ont participé aux diverses activités de l'association, chacune ayant ses spécificités.

La coordination des activités, la réalisation des rapports d'activités et financiers et la recherche de fonds de la CODE sont notamment assurés par la coordinatrice, Frédérique, juriste. Frédérique travaille depuis avril 2001 pour l'asbl et est employée à 70% (lundi, mardi, jeudi et vendredi matin).

Valérie, psychologue sociale, a été engagée en novembre 2005 suite à notre reconnaissance provisoire par l'Education permanente de la Communauté française. Elle a travaillé à 80% (lundi, mardi, jeudi et vendredi) jusqu'au 16 décembre. Depuis le 17 décembre, Valérie travaille à 50% (lundi matin, mardi et jeudi) dans le cadre d'un crédit-temps de 9 mois. Valérie participe aux diverses activités de la CODE et se charge en particulier de son volet « Education Permanente ».

Lise-Laura Mattern, juriste, a été engagée à mi-temps en juillet 2009. Depuis début octobre 2009, son temps de travail est passé à 60%. Lise-Laura se consacre au travail d'analyse et au site Internet. Elle était engagée dans le cadre d'un contrat à durée déterminée jusque décembre 2010, contrat qu'elle n'a pas souhaité renouveler.

Une offre d'emploi a dès lors été publiée via Internet en novembre et divers interviews ont été réalisés en décembre en deux temps (6 et 7 décembre, puis 20 décembre) en présence des permanentes et de certains administrateurs.

Par ailleurs, Céline Janssen, en dernière année de droit, a également réalisé un stage à la CODE qui a démarré en novembre 2009 et s'est clôturé en mars 2010. Céline a rédigé un document sur les enlèvements internationaux, qui a donné lieu à deux analyses CODE.

3.2. Siège de la CODE

Depuis le 1^{er} mars 2008, la CODE est locataire principal du 5^{ème} étage de la rue Marché aux Poulets, 30 à 1000 Bruxelles. Le contrat de bail (3-6-9 ans) avec GAADA Ltd a été signé le 1^{er} mars 2008 et a été enregistré le 18 avril 2008.

La CODE sous-loue la moitié des locaux à DEI Belgique section francophone. Le 1^{er} mars 2008, une convention de sous-location a été signée entre la CODE et DEI. Cette convention prévoit que DEI a la jouissance de deux locaux et l'accès à la cuisine et aux sanitaires. Le loyer et les charges annuelles sont partagés à 50%.

3.3. Gestion administrative et comptabilité

Depuis janvier 2010, Frédérique s'occupe de la gestion administrative et financière de l'asbl (paiement des salaires et des factures, tenue des facturiers et des pièces comptables, justification des subsides, congés, etc.). La comptabilité en tant que telle est réalisée par C.M.G. scrl, Centre Multi Gestion Comptabilité, sur base de bordereaux remplis par Frédérique.

Jusqu'à fin 2009, une convention rémunérée conclue le 1^{er} mars 2008 entre la CODE et le Service Droit des Jeunes (SDJ) prévoyait que Jacqueline Delgado, secrétaire du SDJ, se charge des questions sociales et comptables. Jacqueline nous a toutefois informés qu'elle ne pourrait plus assumer cette tâche compte tenu de ses autres activités pour le SDJ. Elle a finalisé la comptabilité relative à l'année 2009 et nous a demandé de trouver une autre solution à partir de janvier 2010. La convention a dès lors été résiliée de commun accord.

La proximité avec le SDJ et DEI est bénéfique pour la CODE à divers niveaux, ces associations étant au cœur de divers projets et groupes de travail touchant à des questions de droits de l'enfant (Plate-forme Mineurs en exil, Groupe Article 40). La CODE peut également bénéficier de la salle de réunion du 4^{ème} étage du SDJ, ce qui nous est utile lors de réunions rassemblant de nombreuses personnes.

3.4. Secrétariat social

Comme précisé, depuis janvier 2008, notre secrétariat social est C.M.G. scrl, Centre Multi Gestion Comptabilité. Pour rappel, Jacqueline Delgado a été notre contact pour toutes les questions sociales jusqu'en décembre 2009. Depuis janvier 2010, c'est Frédérique qui est la personne de contact.

3.5. Formation du personnel

Valérie a participé à la formation interdisciplinaire en droits de l'enfant organisée par le CIDE de février à juin 2010.

Au mois d'août 2010, Frédérique a eu l'occasion de participer à une session intensive d'anglais au CLL, en vue de diverses réunions européennes lors du second semestre 2010.

De septembre à décembre 2010, Frédérique et Valérie ont participé à des tables de discussions en néerlandais organisées par le CLL sur le temps de midi à Bruxelles City (Arts-Loi). Ces tables de discussions ont été tout à fait utiles aux permanentes. En effet, la CODE participe régulièrement à diverses réunions qui se déroulent en partie en néerlandais.

3.6. Divers

En 2010, la CODE a reconduit son affiliation auprès de la FESEFA (Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes), qui est une fédération d'employeurs du secteur socioculturel qui regroupe plus de 300 associations -de tous horizons philosophiques- qui sont actives en Communauté française. La FESEFA dispose d'un service de conseil juridique.

4. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET STATUTS

Après avoir été une association de fait pendant plusieurs années, la CODE s'est constituée en asbl en décembre 2000. Les statuts du 7 décembre 2000 ont été publiés dans les annexes du Moniteur belge du 7 juin 2001 (p. 5585, N° d'identification : 9860/2001).

Les statuts ont été modifiés et déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bruxelles en décembre 2005 conformément à la nouvelle législation du 2 mai 2002 sur les asbl, aisbl et les fondations (publiés aux annexes du Moniteur belge du 10 janvier 2006). Il n'y a pas eu de modification depuis lors.

Depuis l'AG du 6 octobre 2009 et pour une durée de 2 ans, le Conseil d'administration est constitué de :

- Président de l'asbl : Manuel Lambert, représentant de la Ligue des droits de l'Homme ;
- Vice-présidente : Maud Dominicy, représentante d'UNICEF Belgique ;
- Trésorier : Benoît Van Keirsbilck, représentant de DEI Belgique section francophone ;
- Secrétaire : Séverine Acerbis, représentante de BADJE.

5. FINANCEMENT DES ACTIVITES DE LA CODE

Durant l'année 2010, la CODE a bénéficié de 3 subsides, provenant respectivement de la Communauté française (Service de l'Education permanente rattaché à la Ministre de la Culture), du Ministre de la Justice (niveau fédéral), ainsi que du Ministre de l'Enfance (Communauté française).

Ces trois subsides nous permettent aujourd'hui d'engager trois permanentes à temps partiel et de prendre en charge nos frais de fonctionnement.

Notre subside le plus important émane de l'**Education permanente** (Direction générale de la Culture) **de la Communauté française**. Il est récurrent.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2007, la CODE est reconnue pour une période de 5 ans par l'Education permanente de la Communauté française. Depuis lors, les subsides octroyés dans ce cadre ont sensiblement augmenté. Il est clair que ce subside stabilise notre situation financière et nous permet d'envisager nos activités sur du plus long terme. Pour l'année 2010, ils se sont élevés à 86.223,29 euros, ce qui correspond à 89% du subside total, l'objectif final étant d'arriver à 100% du montant alloué. En effet, le secteur de l'Education permanente de la Communauté française fait l'objet d'un refinancement.

Nous bénéficions également de deux subsides annuels⁵ : il s'agit de ceux émanant respectivement du Ministre de la Justice et du Ministre de l'Enfance. Ces subsides permettent de financer nos dépenses générales, et ce depuis plusieurs années (engagement d'un permanent à temps partiel et frais de fonctionnement).

La CODE est subsidiée par le **Ministère de la Justice** depuis novembre 2000. Dans un premier temps, un subside de 18.500 euros a permis d'engager à mi-temps une personne et d'assurer ainsi la permanence des activités de l'association. Toutefois, ce subside ne permettait pas la prise en charge du coût total du salaire d'un collaborateur à mi-temps sans ancienneté. C'est pourquoi diverses démarches ont été entreprises auprès du Ministre de la Justice afin d'augmenter le montant du subside, et nous avons bénéficié d'un subside de 30.000 euros depuis novembre 2007. L'arrêté royal du 18 avril 2010 a confirmé le subside de 30.000 euros pour la période Janvier à décembre 2010.

Ce même subside est également attribué à notre homologue néerlandophone, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO) qui, tout comme la CODE, bénéficie d'un montant annuel de 30.000 euros.

Concernant l'année 2011, notons que nous venons d'être informés de la reconduction de notre subside, ce qui a particulièrement tardé en l'absence de gouvernement fédéral.

A côté de cela, depuis septembre 2002, la CODE bénéficie d'un subside de 20.000 euros à l'initiative du **Ministre de l'Enfance de la Communauté française**. Au départ, ce subside a permis d'augmenter le temps de travail de la

⁵ Par « subsides annuels », on entend qu'ils doivent être re-négociés chaque année.

première permanente de la CODE d'un 1/2 temps à un 4/5^{ème} temps, et aussi de prendre en charge une partie des frais de fonctionnement de l'asbl. L'arrêté du 17 décembre 2009 couvre la période de novembre 2009 à octobre 2010. Nous avons reçu la confirmation de la reconduction de ce subside : il s'agit de l'arrêté du 15 décembre 2010 qui couvre la période 1^{er} novembre 2010- 15 novembre 2011⁶.

Enfin, les activités de la CODE sont également subsidiées en petite partie par les **cotisations annuelles des membres**. Suite à une discussion de l'Assemblée générale du 22 avril 2008, il a été décidé que, à partir de l'année 2009, la cotisation annuelle serait de 125 euros par an (et non plus de 250 euros), avec un montant minimum de 25 euros (pour les associations disposant de peu de moyens, et qui feraient la demande d'une réduction de cotisation).

D'une manière générale, il nous semble important de rappeler que toutes les démarches relatives à la reconduction de subsides et à la réalisation de rapports divers pour les pouvoirs subsidiants nécessitent beaucoup d'investissement et de temps, parfois au détriment d'actions de fond.

⁶ Notons que des contacts ont été pris en mai 2011 avec le Cabinet du Ministre de l'Enfance afin de modifier la période et de faire calquer le subside à l'année comptable (janvier-décembre).

6. ACTIVITES DE LA CODE

En 2010, la CODE a réalisé différentes activités, qui se présentent sur plusieurs axes :

- 1) Rapport alternatif ;
- 2) Publications (Education permanente et autres) ;
- 3) Suivi des Observations finales et des recommandations du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques) ;
- 4) Travail en réseau et participation à divers groupes de travail ;
- 5) Collecte et transmission d'informations ;
- 6) Site Internet.

Les spécificités de ces activités sont reprises dans les pages qui suivent.

6.1. Rapport alternatif

Rappelons que la CODE a pour objet principal de réaliser, avec son homologue néerlandophone la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO), le Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant par la Belgique.

Comme précisé dans notre rapport d'activités 2009 et ainsi que nous le rappellerons ci-après, l'élaboration du 3^{ème} Rapport alternatif avait déjà fait l'objet d'un important travail par les permanentes en 2008, en étroite collaboration avec les membres de la CODE, avec la KIRECO, ainsi qu'avec divers partenaires extérieurs.

L'année 2009 et le début de l'année 2010 ont été consacrés à la rédaction du Rapport alternatif, qui a bénéficié de présentations à divers niveaux (Comité des droits de l'enfant en février, Groupe de suivi permanent de la Convention le 26 mai, Rencontre interparlementaire en décembre) et d'un important travail de promotion d'une manière générale (communiqués de presse, publication et envoi du Rapport en français à tous nos partenaires, etc.).

6.1.1. Agenda

Pour rappel, la Convention relative aux droits de l'enfant invite chaque pays l'ayant ratifiée à déposer un rapport quinquennal sur son application dans et par son pays. Ce rapport doit être soumis au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, basé à Genève. Outre ce rapport, qui lui est donc adressé par le gouvernement⁷, le Comité reçoit également d'autres documents, parmi lesquels un rapport émanant des organisations non gouvernementales dans lequel elles formulent leurs remarques, commentaires, suggestions et recommandations⁸.

⁷ A ce sujet, on parle du « Rapport officiel ».

⁸ Il s'agit du « Rapport alternatif des ONG », également appelé « Rapport alternatif ». Ce Rapport est qualifié d'alternatif dans le sens de « alternatif » au Rapport officiel.

Pour la Belgique, c'est donc la CODE et la KIRECO qui sont responsables de l'élaboration et de la rédaction de ce rapport alternatif. C'est là une mission très importante de la CODE, et d'ailleurs ce pourquoi elle a été créée en 1994.

Un deuxième rapport alternatif a été réalisé en 1999. Il a été totalement réactualisé et publié en septembre 2001, puis présenté au Comité des droits de l'enfant en février 2002. Le Comité a entendu les autorités belges en mai 2002 et a présenté ses Observations finales⁹ en juin 2002.

S'agissant d'un exercice quinquennal, nous nous attendions à devoir déposer le rapport suivant en 2007. Mais, sans trop entrer dans les détails de l'agenda¹⁰, le Comité des droits de l'enfant avait accumulé beaucoup de retard à la fois dans la lecture des rapports des Etats et dans leurs présentations¹¹. Dès lors, au lieu de déposer un rapport en 2007 mais de n'être entendus sur la question qu'en 2010 (avec toutes les mises à jour que cela allait supposer), nous avons choisi de calquer la réalisation de notre rapport alternatif sur l'agenda du Comité et plus précisément, comme demandé par le Comité lui-même, de lui déposer notre rapport six mois avant l'audition de l'Etat belge sur le Rapport officiel.

Les dernières nouvelles émanant du Comité nous ayant annoncé une présentation du rapport officiel en septembre 2010¹², et donc le dépôt du rapport des ONG au 1^{er} mars 2010, l'année 2009 a été en grande partie consacrée à la réalisation (coordination et rédaction) de notre 3^{ème} rapport alternatif¹³.

En 2009, de nombreuses réunions préparatoires et tables rondes ont eu lieu, à différents niveaux : entre les membres de la CODE d'une part, et avec nos collègues flamands d'autre part, aussi bien pour la définition des thèmes que pour la méthodologie développée. Plusieurs échanges avec des partenaires extérieurs se sont également déroulés afin de pouvoir développer au mieux des axes éventuellement moins étudiés par les membres de la CODE (enseignement, santé, etc.).

Le travail a été finalisé début 2010 puisque notre rapport a finalement été déposé le 1^{er} mars 2010 au Comité des droits de l'enfant

6.1.2. Structure

La structure et les grandes lignes du rapport alternatif, élaborée en collaboration avec la KIRECO, se présentent comme suit :

⁹ En anglais : « Concluding observations ».

¹⁰ La réalisation de notre rapport alternatif a été postposée à deux reprises. Pour plus de détails, voyez notre rapport d'activités 2007.

¹¹ Notons que ce délai de 5 ans n'est jamais respecté du fait de l'important retard pris par le Comité dans l'analyse des dossiers.

¹² Notons que le Gouvernement belge a déposé son dernier rapport officiel en juillet 2008, rapport qui a été coordonné par la Commission nationale pour les droits de l'enfant.

¹³ Le travail de rédaction avait déjà été lancé en 2008 et il est clair qu'une grande partie du travail que nous avons effectué en 2008 a nourri le Rapport alternatif, en particulier l'évaluation du rapport triennal de la Communauté française relatif à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant pour la période 2005 à 2007.

1. Introduction

2. **Politique générale en matière de droits de l'enfant et suivi des Observations finales du Comité** : coordination générale, mécanisme de contrôle (rôle du médiateur fédéral), données (quels indicateurs communs ?), budgets affectés aux enfants et plan d'action national, diffusion de la Convention (à l'attention des enfants, des adultes et des professionnels ; version *childfriendly* c'est-à-dire adaptée aux enfants), droits de l'enfant en Communauté germanophone, formation des professionnels, éducation aux droits de l'enfant à l'école, coopération ONG/société civile et Commission nationale pour les droits de l'enfant, non-discrimination, applicabilité directe de la Convention.

3. **Pauvreté** : situation belge tout à fait inadmissible (taux de pauvreté de 17% malgré un PIB élevé), mesures pour contrer les effets de la crise économique sur les enfants, plan d'action national.

4. **Participation** : participation des enfants à tous les niveaux de la société (école, soins de santé, justice juvénile, participation des enfants vulnérables,...), droit à l'information, notamment dans des contextes d'aide.

5. **Violence** : châtiments corporels, maltraitance psychologique et/ou physique, violence dans les structures d'accueil, accidents de la route, harcèlement, enfants soldats, ainsi que vente, prostitution d'enfants et pornographie mettant en scène des enfants.

6. **Justice juvénile** : position juridique du mineur, sanctions administratives communales pour incivilités, réforme de la loi de la jeunesse, avec une attention particulière accordée au dessaisissement, à l'enfermement et au stage parental.

7. **Migration** : mineurs étrangers accompagnés (crise de l'accueil, perte de protection des MENA européens, enfermement, « maison de retour »), et non accompagnés (détermination de l'âge, accueil, séjour et solution durable, tutelle, coordination de l'assistance aux MENA, statut).

8. **Enseignement et temps libre** : inégalités des chances, non-gratuité de l'enseignement, abandons, exclusions et relégations scolaires, enseignement spécialisé, culture, droits de l'enfant à l'école, stéréotypes à l'école, port de signes religieux, statut des élèves, accueil des 0-3 ans, temps libre des 3-18 ans.

9. **Aide à la jeunesse, soutien à la parentalité et filiation** : droit à une aide à la jeunesse adéquate, soutien à la parentalité, droit aux relations personnelles avec les parents détenus, séparation des parents et divorce, accès aux origines personnelles, adoption.

10. **Santé** : inégalité des enfants en matière de santé, enfants porteurs de handicaps et enfants hospitalisés, notamment en psychiatrie, vie sexuelle et affective, assuétudes.

11. **Médias et droits du consommateur** : protection des enfants et des jeunes, éducation aux médias, images des enfants et des jeunes dans les médias, etc.

12. **Coopération au développement.**

Cette structure prend appui sur les précédentes Observations finales du Comité à l'attention de l'Etat belge (2002), et sur la Convention des droits de l'enfant elle-même.

Dans ce 3^{ème} Rapport alternatif, les ONG se sont données pour objectif d'analyser la conformité de la législation et des pratiques belges au regard de la Convention. L'idée était bien de donner une image la plus précise et la plus

correcte possible de sa mise en pratique en Belgique et de la situation des enfants qui y vivent.

Le rapport comporte un total de 94 pages, incluant table des matières, références (législations internationale et nationale, ouvrages et articles, supports filmés, sites Internet) et coordonnées complètes de tous les partenaires (ils sont 51 !, ce qui correspond à 10 membres CODE, 29 membres de la KIRECO, et 12 partenaires extérieurs) ayant participé à son élaboration.

Comme précisé plus haut, chaque chapitre est décliné en sous-thèmes et, pour chacun d'entre eux, un état de lieu de la situation est proposé. En fin de chaque section, un encart reprend les principales recommandations des ONG.

Diverses réunions (avec la KIRECO, ainsi qu'avec les membres de la CODE) ont eu lieu afin de préparer ce rapport. De nombreux contacts avec des partenaires ont été établis, qu'il s'agisse d'associations ou de personnes-ressources (principalement des acteurs du monde associatif et académique). Ces contacts furent très constructifs.

6.1.3. Partenaires

Du côté francophone, outre les membres de la CODE et de la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, ont contribué au rapport :

- Le CGé (Changement pour l'Égalité) ;
- Culture et Démocratie ;
- La Fondation Hicter ;
- Infor-Drogues ;
- La Plate-forme Mineurs en exil ;
- La Plate-forme pour les droits de l'enfant dans la coopération au développement ;
- La Plate-forme Prévention SIDA ;
- Le Service Droits des Jeunes (SDJ) ;
- L'Université des femmes ;
- Madame Myriam De Spiegelaere, Directrice scientifique de l'Observatoire bruxellois de la Santé et du Social ;
- Madame Sabine Finzi, consultante indépendante en gestion de la diversité ;
- Monsieur Philippe Tremblay, chercheur au sein de la Faculté des Sciences psychologiques et de l'Éducation de l'Université libre de Bruxelles.

Les contributions des membres et partenaires ont été sollicitées à partir du mois de mai 2009, pour le 1^{er} septembre 2009.

Les textes du rapport ont été écrits directement en français ou en néerlandais. De nombreuses relectures ont été réalisées par les membres et les permanents de la CODE et de la KIRECO.

En novembre 2009, nous avons appris que l'agenda du Comité avait été avancé (comme précisé plus haut, au départ, la pré-session¹⁴ était prévue en juin 2010 et elle fut avancée au 1^{er} février 2010). Notre timing était de finaliser le rapport alternatif fin 2009 et de le déposer au Comité une fois traduit en anglais, le 1^{er} mars 2010. Le Comité nous a proposé de maintenir ce délai. Toutefois, il nous a suggéré de lui envoyer une note reprenant nos principaux sujets de préoccupation ; elle lui a été transmise, en français, le 5 janvier 2010¹⁵. La KIRECO lui a envoyé sa note de synthèse en anglais, dans les mêmes délais.

La note de la CODE s'articule autour de plusieurs groupes vulnérables d'enfants, à savoir les enfants de familles pauvres, les enfants dans la migration, les enfants porteurs de handicaps et les enfants hospitalisés, notamment en psychiatrie, ainsi que les enfants en conflit avec la loi.

Parallèlement, la traduction du texte, effectuée par une personne extérieure, s'est poursuivie. Des relectures ont été nécessaires. Le texte final présente un style uniforme.

6.1.4. Pré-session du Comité des droits de l'enfant

Le 2 février 2010, les ONG belges (CODE et KIRECO), ainsi que les ombudsmen (Délégué général aux droits de l'Enfant pour la Communauté française ; Kinderrechtencommissaris pour la Communauté flamande), UNICEF Belgique et les académiques ont été entendus par le Comité des droits de l'enfant à Genève, dans le cadre de la pré-session qui s'est tenue à huit-clos¹⁶. De riches échanges ont eu lieu, et le Comité a particulièrement apprécié le fait que nous ayons parlé d'une seule voix, en nous répartissant le travail. En effet, chaque coalition ou association a présenté un sujet de préoccupation défini préalablement. Ces sujets ont été les suivants : promotion de la Convention et nécessité de coordination au plan national, santé et bien-être, pauvreté infantile, violence à l'égard des enfants, justice juvénile et participation. Ensuite, le Comité a posé diverses questions et un intéressant débat s'en est suivi.

Le Rapport alternatif (en anglais) a finalement été transmis au Comité des droits de l'enfant le 4 mars 2010. Les données et informations qu'il contient sont à jour au 15 janvier 2010. La version en français constitue notre étude 2010¹⁷.

¹⁴ Trois mois avant la session au cours de laquelle l'Etat partie est entendu par le Comité, celui-ci auditionne les ONG et les institutions spécialisées. Aussi parle-t-on de ce moment comme de la pré-session.

¹⁵ Dans un souci de lisibilité, un encart reprenant les grandes lignes de l'agenda du « Rapportage 2010 » est proposé en fin de section.

¹⁶ Il a explicitement été demandé à tous les participants de préserver la confidentialité des débats.

¹⁷ Notons d'ores et déjà qu'une analyse portant sur le processus de rapportage a été publiée par la CODE en août 2010, sous le titre « Rapportage, rapports quinquennal, alternatif, etc. Quelques mots d'explication ». Elle résume le processus de présentation des rapports, l'agenda belge et reprend le plan commenté du Rapport alternatif. Certainement un document bien utile eu égard à la complexité du processus, sans compter les modifications de l'agenda...

6.1.5. Publication et diffusion

Les trois versions du Rapport (français, néerlandais, anglais) ont été rendues disponibles via le site Internet de la CODE, dès leurs finalisations respectives. La version en français a été publiée et distribuée auprès de divers partenaires dès le mois de mai. Cette version qui constitue notre étude 2010 pour l'Education permanente comporte une introduction au processus de rapportage, afin que notre travail soit rendu le plus accessible possible.

Une plus large diffusion a été réalisée à partir de septembre 2010, parallèlement à l'envoi d'un communiqué de presse, envoyé le 6 septembre.

Le 2 décembre 2010, la CODE, la KIRECO, UNICEF Belgique et les deux ombudsmen ont organisé une rencontre interparlementaire intitulée « Le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des Observations finales du Comité pour les droits de l'enfant des Nations Unies ». Elle a connu un franc succès (voir plus bas). Cette rencontre avait pour objectif de présenter les Observations finales du Comité qui ont notamment concerné la formation et l'éducation aux droits de l'enfant, la violence à l'égard des enfants, le placement des enfants, la santé mentale, la pauvreté, l'enseignement, les mineurs étrangers, la justice juvénile. Articulée autour d'un débat sur le rôle des parlementaires pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant, la rencontre interparlementaire avait également pour objectif d'identifier les voies par lesquelles les parlementaires pourraient effectivement plus efficacement jouer leur rôle de « gardiens des droits de l'enfant » pour prévenir les violations qui y sont liées et inciter des actions parlementaires efficaces de suivi des Observations finales du Comité des droits de l'enfant.

Nous sommes heureux que les parlementaires de tous niveaux de pouvoir et de tous partis démocratiques aient manifesté un grand intérêt pour la rencontre. En effet, 151 parlementaires (56 participant directement à la rencontre et 95 autres souhaitant être informés du suivi de la rencontre) issus de la Chambre, du Sénat, du Parlement de la Communauté française, du Parlement flamand, du Parlement Bruxellois, du Parlement Wallon et du Parlement de la Communauté germanophone ont répondu à l'appel dont un grand nombre de Présidents, Vice-Présidents et membres actifs de commissions parlementaires. Les parlementaires présents se sont montrés demandeurs d'une collaboration accrue avec les organisations des droits de l'enfant. Des propositions concrètes ont été lancées pour la participation à des auditions, des tables rondes, etc.

L'ensemble du processus a nécessité un travail conséquent pour les permanentes de la CODE.

Le Rapport alternatif a aujourd'hui encore de nombreuses retombées positives... et implications. Ainsi, durant l'automne 2010, toujours en étroite collaboration avec la Kinderrechtencoalitie, les permanentes ont participé à l'élaboration d'un document contribuant à l'examen universel périodique des Nations Unies en matière de droits de l'Homme. Rappelons que cet examen est un nouveau et unique mécanisme des Nations Unies, qui a débuté en 2008 et qui consiste en l'examen de tous les pays du monde, tous les quatre ans, au niveau de leurs pratiques en matière de droits de l'Homme. La contribution (en anglais) des ONG

s'est largement inspirée de notre Rapport alternatif tel que déposé au Comité des droits de l'enfant.

Résumé de l'agenda du Rapportage 2010 et des principales activités y consacrées par la CODE

- Juillet 2008 : la Belgique dépose son rapport quinquennal sur l'application de la Convention ; il a été coordonné par la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) et est destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (Genève).
- 5 janvier 2010 : dépôt, à l'attention du Comité, d'une note synthétique par la CODE relative à ses principaux sujets de préoccupation.
- 2 février 2010 : pré-session (à huit-clos) lors de laquelle les ONG (CODE, KIRECO), UNICEF Belgique, le Délégué général aux droits de l'enfant ainsi que son homologue flamand, le Kinderrechtencommissaris, ont été entendues par le Comité des droits de l'enfant.
- 4 février 2010 : conférence de presse co-organisée par les différents partenaires de la pré-session du 2 février.
- 4 mars 2010 : dépôt du Rapport alternatif des ONG (version en anglais) au Comité.
- 2 juin 2010 : session publique lors de laquelle le Comité auditionne l'Etat belge.
- 11 juin 2010 : publication des Observations finales par le Comité.
- 6 septembre 2010 : communiqué de presse de la CODE relatif à la publication du Rapport alternatif des ONG.
- 2 décembre 2010 : rencontre interparlementaire, co-organisée par les différents partenaires susmentionnés, sur le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des Observations finales du Comité.

6.1.6. Rapport périodique universel

L'année 2010 fût également celle de la participation de la CODE au premier rapport périodique des Nations Unies en matière de droits de l'Homme. Une note, écrite en collaboration avec la Kinderrechtencoalitie, a été déposée le 27 septembre 2010.

Rappelons que depuis 2006, la situation des droits humains de chacun des Etats membres de l'ONU est passée en revue de façon systématique, tous les quatre ans. Ce mécanisme constitue une première dans le domaine. Une de ses spécificités réside dans le fait que le jugement est effectué par les pairs, autrement dit les autres Etats membres.

La Belgique était l'un des derniers pays à s'y soumettre.

La contribution de la CODE et de la KIRECO au rapport belge concernait quatre catégories d'enfants vulnérables, à savoir les enfants de familles pauvres, les enfants migrants, les enfants malades, hospitalisés et/ou porteurs d'un handicap ainsi que les enfants en conflit avec la loi.

La Belgique a été entendue le 2 mai 2011 par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies.

6.2. Publications (Education permanente et autres)

La CODE publie des articles et des études à intervalles réguliers dans le cadre de sa mission d'éducation permanente. Les documents réalisés (au minimum 1 étude et 15 analyses par an) sont systématiquement diffusés par voie électronique et placés sur le site Internet de la CODE, dans sa rubrique « Publications ». Ils sont destinés à tous les acteurs des droits de l'enfant, mais surtout au grand public. Un effort de vulgarisation est donc réalisé, le plus souvent dans une perspective pluridisciplinaire (juridique, sociologique, psychologique, etc.).

Certains des documents produits par la CODE font également l'objet de publications extérieures complémentaires. Enfin, il arrive que des articles soient écrits par les permanentes à la demande de membres ou partenaires de la CODE, afin qu'ils soient publiés dans leurs revues spécialisées (notamment le Journal du Droit des Jeunes) ou feuilles d'infos.

Nos publications pour l'année 2010 sont détaillées ci-après.

6.2.1. Réalisation d'analyses et études

D'une manière générale, les analyses font l'objet de débats au sein de la CODE. Ce processus de discussion et de relecture par les membres de la CODE est exigeant à divers niveaux, notamment en termes de temps. Toutefois, cette façon de travailler nous semble apporter une qualité certaine à nos productions.

Comme souligné à diverses reprises, notre association étant un réseau, plusieurs analyses sont réalisées en étroite collaboration avec certains de nos membres. Notons que dans tous les cas, il s'agit bien de « productions CODE ».

Les divers thèmes repris ici ont augmenté l'expertise de la CODE et sa représentativité au sein de la collectivité comme interlocuteur privilégié en matière de droits de l'enfant.

a. Analyses

En 2010, les analyses ont porté sur des sujets précédemment abordés (mendicité des mineurs, Convention internationale relative aux droits de l'enfant, recommandations du Comité à la Belgique, processus de rapportage, etc.), mais également sur de nouveaux thèmes (enjeux psychologiques de la séparation des parents, garde alternée, enlèvements internationaux, classes passerelles, etc.).

Dans la présente section, nous présentons nos analyses de manière chronologique :

1. « Les inégalités sociales en matière de santé des enfants », mai 2010 ;
2. « Autorité parentale : attributs, limites et mise en pratique », juin 2010 ;
3. « Recommandations des ONG relatives à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant par la Belgique », juin 2010 ;

4. « Séparation des parents et droits de l'enfant. Enjeux psychologiques », août 2010 ;
5. « Hébergement égalitaire et droits de l'enfant. Cadre légal et pratiques », août 2010 ;
6. « Un mois pour les droits de l'enfant ! 20 activités coordonnées par la CODE à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant », août 2010 ;
7. « Les enlèvements internationaux d'enfants. 1. Analyse des procédures et textes internationaux », août 2010 ;
8. « Les enlèvements internationaux d'enfants. 2. Analyse des procédures au regard de la Convention relative aux droits de l'enfant », août 2010 ;
9. « Le processus de rapportage devant le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies », août 2010 ;
10. « Analyse des Observations finales 2010 du Comité des droits de l'enfant relatives à la mendicité des mineurs », octobre 2010 ;
11. « La mendicité des enfants : questions-réponses », octobre 2010 ;
12. « Classes passerelles : ce qui doit être amélioré », octobre 2010 ;
13. « Besoins, droits et points de vue de l'enfant. Et les parents dans tout ça ? », décembre 2010 ;
14. « Les droits des enfants privés de leur milieu familial. Analyse des Observations finales 2010 du Comité des droits de l'enfant », décembre 2010 ;
15. « Ce que les Nations Unies recommandent à la Belgique en matière de droits de l'enfant. Analyse de synthèse des Observations finales du 11 janvier 2010 du Comité des droits de l'enfant », décembre 2010.

b. Etude

L'étude 2010 est constituée du « **Rapport alternatif sur l'application de la convention internationale relative aux droits de l'enfant par la Belgique** », réalisée en collaboration avec la Kinderrechtcoalitie Vlaanderen et divers partenaires extérieurs. Pour plus de détails, voyez le point ci-dessus (6.1).

6.2.2. Autres publications

Voici la liste des autres publications de la CODE, hors éducation permanente *stricto sensu* et site Internet, pour l'année 2010 :

a. Articles

- « Les inégalités sociales en matière de santé des enfants », Journal du Droit des Jeunes (JDJ), n° 294, avril 2010 ;
- « Autorité : de la loi à la pratique », article paru dans la Chronique de crise de la Ligue des droits de l'Homme, sur le thème « L'autorité. O comme obéissance », avril-mai 2010, pp. 9-10 ;
- « Temps d'obéissance disponible », article paru dans la Chronique de crise de la Ligue des droits de l'Homme, sur le thème « L'autorité. O comme obéissance », avril-mai 2010, pp. 25-27 ;
- « La transmission des savoirs culturels aux enfants et aux jeunes » (analyse CODE décembre 2008), auteur = « L'équipe de la CODE » ; in « La pauvreté et l'exclusion sociale. Regards du monde associatif et d'institutions culturelles », Service général de la Jeunesse et de l'Education

permanente/Direction générale de la culture, Collection Culture-Education permanente n°14-2010, pp. 88-94 ;

- « Hébergement égalitaire et droits de l'enfant. Point Cadre légal et pratiques », JDJ n°299, novembre 2010 ;
- « Séparation des parents et droits de l'enfant. Enjeux psychologiques », JDJ n°299, novembre 2010.

Notons que Valérie Provost est membre du Comité de rédaction du Journal du Droit des jeunes (JDJ).

b. Communiqués de presse, appel, lettres ouvertes etc.

La CODE participe régulièrement à la signature collective de communiqués de presse, appels, lettres ouvertes, cartes blanches, etc.

En voici la liste pour l'année 2010 :

- Communiqué de presse relatif à la crise de l'accueil et la situation des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) dans la rue, 24 mars 2010, cosigné par la CODE, le DGDE, UNICEF, la PF mineurs en exil, etc.
- Appel pour que la justice pour mineurs soit efficace, spécialisée, équitable, respectueuse des droits, à l'initiative de DEI International, 12 avril 2010.
- Carte blanche publiée, avec de nombreux co-signataires¹⁸, dans Le Soir sous le titre « Non, la justice n'a pas encouragé la mendicité avec les enfants ! », 18 août 2010.
- Manifeste « Pauvreté et école, quelles priorités ? » coordonné par le Délégué général aux droits de l'enfant, et publié en août 2010, dont la CODE a été signataire.

6.2.3. Diffusion et impact de nos productions d'éducation permanente

La CODE a été amenée à réaliser une évaluation à la fois quantitative et qualitative de ses productions, dans le cadre du contrat-programme 2007-2011 de l'Education permanente. Les questions de la diffusion et de l'impact de nos productions en font partie. Voici, ci-dessous, quelques éléments de réflexions.

¹⁸ Bernard Devos, Délégué général aux droits de l'enfant, Philippe Hensmans, directeur d'Amnesty International Belgique francophone, Manu Lambert, Président de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, Benoît Van Keirsbilck, directeur du Service droit des jeunes et président de Défense des enfants International, Paola Peebles Vlahovic, Responsable des campagnes d'Amnesty International Belgique francophone, Benoît Van der Meerschen, président de la Ligue des droits de l'homme, Wouter Vandenhole, Chair in Human Rights - UNICEF Chair in Children's Rights, University of Antwerp, Koen Geurts, ASBL Le Foyer, spécialisée dans le travail avec les Roms, Christine Guillain, professeur de droit pénal aux FUSL, Xavier Dijon, professeur à la Faculté de Droit de Namur, directeur du Centre de recherche « Droits fondamentaux & Lien social », Antoine Masson, psychiatre, psychanalyste, professeur à l'Université de Namur et à l'UCL, Jacques Fierens, professeur de « Droit de la jeunesse » à l'Université de Namur, avocat, Thierry Moreau, professeur de « Droit de la protection de la jeunesse » à l'UCL, avocat, Véronique van der Plancke, avocate, chercheuse à l'Université de Namur, Drita Dushaj, avocate, Georges-Henri Beauthier, avocat, Gaëtane de Crayencour, avocate, Murielle Norro, Coordinatrice du Réseau Santé Diabète.

Avant toute chose, relevons que les attentes de l'Éducation permanente, à savoir la production de 15 analyses et 1 étude par an, depuis plusieurs années, a conduit à augmenter la qualité de notre travail et notre expertise sur les plans à la fois quantitatif et qualitatif. Nous notons aussi, d'année en année, davantage de sollicitations (partis politiques, particuliers, etc.) et de demandes d'animations sur les droits de l'enfant en général, ou sur des thématiques plus ciblées (droits ou groupes d'enfants vulnérables)... même si nous n'avons pas toujours la possibilité de répondre aux demandes.

Régulièrement, les analyses de la CODE sont publiées dans le Journal du droit des jeunes (JDJ) qui est tiré à 800 exemplaires, ce qui permet une bonne visibilité de nos activités et recommandations, et diverses retombées indirectes. Notre travail est aussi régulièrement relayé dans les revues de nos membres via des encarts ou des articles de synthèse (Ligueur tiré à 55.000 exemplaires ; Badje-info, 1200 exemplaires ; Chronique de la Ligue des droits de l'Homme, 3000 exemplaires jusqu'à en 2011, depuis lors disponible uniquement sur le web, etc). A travers ces diffusions dans les revues, nous touchons les professionnels (JDJ, Badje-info) mais aussi le grand public (le Ligueur, la Chronique de la Ligue des droits de l'Homme).

En octobre 2009, nous avons mis en ligne un nouveau site Internet¹⁹. Plus précisément, sa modernisation a poursuivi le triple objectif de le rendre plus dynamique, accessible et complet. La page d'accueil a sensiblement changé. Son graphisme et sa structure générale ont également été modifiés.

Depuis sa mise en place, le site a connu une très bonne visibilité, qui correspond à l'augmentation significative des informations qui y sont disponibles, tant au niveau des activités présentées dans l'agenda que des actualités et des nombreuses publications. De nouvelles informations (publications, agenda, focus, actualités) sont proposées quasi quotidiennement.

Un élément qui nous permet de mesurer la diffusion de notre travail est le nombre d'internautes visiteurs. Ainsi, au 5 mai 2011, la moyenne des visites quotidiennes du site était de 79 (contre 71 dans la première année du nouveau site), avec des pics de 174 visites sur une journée.

Enfin, nos travaux sont repris ou cités dans un grand nombre de journaux, magazines et autres publications, à destination tant des professionnels que du grand public (plus souvent suite à la diffusion d'une étude). Citons notamment, par ordre alphabétique, Dimanche, Elle, Groupe Sud-Presse (La Capitale, etc.), La Libre Belgique, Le Soir, Le Soir Magazine, Métro, le Journal des Enfants.

Parallèlement, plusieurs supports professionnels (hors membres CODE) sont revenus ou reviennent sur les publications de la CODE. Il s'agit de : Alter Educ, Bulletin du Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille (Genève), Contact (journal périodique du Comité de contact des organismes de jeunesse), Eduquer (Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente), Kluwer, Journal Droit des Jeunes (JDJ),...

¹⁹ Voyez le point 6.6 pour plus d'informations.

La reconnaissance de la part de nos pairs est indéniable. Les références aux travaux de la CODE sont fréquentes et explicites.

On remarque donc que par des voies de plus en plus diversifiées, le grand public peut être informé des missions de la CODE (cette rubrique de notre site a fait l'objet de 3040 visites en 2 ans et demi !) et de ses publications, qui font aussi l'objet d'une attention grandissante de la part des professionnels (en attestent notamment les nombreux sites proposant des liens vers celui de la CODE).

L'augmentation du nombre de participations actives, qu'elles soient internes ou externes à la CODE, nous paraît significative d'effets produits en termes de visibilité et d'expertise de la CODE. A ce niveau, la plus-value est aussi clairement qualitative.

6.3. Suivi des Observations finales et des recommandations du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques)

Cette année, la CODE a assuré le suivi de plusieurs dossiers en lien avec les recommandations 2002 et 2010 du Comité des droits de l'enfant. Les thèmes sont :

- 1) Politique générale en matière de droits de l'enfant
- 2) Pauvreté
- 3) Participation
- 4) Violence
- 5) Justice juvénile
- 6) Migration
- 7) Enseignement et temps libre
- 8) Aide à la jeunesse et famille
- 9) Santé
- 10) Médias et consommation
- 11) Coopération au développement

L'année 2010 ayant été avant tout consacrée à l'élaboration et à la diffusion du rapport alternatif des ONG, un important travail sur le suivi de l'ensemble des recommandations du Comité a été effectué tout au long de l'année.

En outre, certaines des recommandations du Comité des droits de l'enfant à l'Etat belge ont bénéficié d'une attention plus conséquente de la CODE, du fait de l'actualité et/ou d'un suivi du travail préalablement mené.

Chacune de ces thématiques est détaillée ci-après.

6.3.1. Politique générale en matière de droits de l'enfant

a. Coordination des politiques en matière de droits de l'enfant et collecte des données

La Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), mise sur pied en 2007 (en réponse aux recommandations des ONG ainsi que du Comité des droits de l'enfant de 1995 et de 2002²⁰), a un rôle important à jouer à différents niveaux, parmi lesquels la coordination d'une politique des droits de l'enfant cohérente et de qualité.

La CODE, qui compte parmi les membres à voix consultative de la CNDE²¹, a souligné combien une évaluation de son fonctionnement devait être réalisée. Cette demande a donné lieu à un exercice en ce sens, à partir de novembre 2010. La CODE y a participé.

²⁰ Pour plus de précisions concernant la mise en place et les débuts de la Commission nationale pour les droits de l'enfant, voyez notamment nos précédents rapports d'activités.

²¹ Trois représentants de la CODE ont été désignés dans ce cadre. Il s'agit de Défense des Enfants International (DEI) section belge francophone, Plan Belgique, et la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant elle-même.

En effet, il faut noter que, à ce jour, la Commission nous semble insuffisamment jouer son rôle de coordination des politiques en matière de droits de l'enfant, tel que le prévoit effectivement l'accord de coopération qui la crée²². Ce concernant, nous notons que bien que diverses instances soient associées à son travail (ombudsmen, experts, ONG, administrations, etc.), toutes les décisions sont prises par les représentants des ministres (« membres avec voix délibérative »), ce qui prive la Commission d'une autonomie propre et d'un réel pouvoir pour influencer les décisions politiques touchant aux droits de l'enfant.

Le rôle de la Commission en matière de collecte, d'analyse et de traitement des données au niveau national est également peu rempli à ce jour. Nous sommes d'avis que cette mission nécessiterait des moyens supplémentaires, ce que nous n'avons pas manqué de souligner notamment lors de notre participation au groupe travail mis en place par la CNDE sur la collecte de données en matière de pauvreté (tout en étant qu'il est attendu que la collecte et son traitement concernent tous les enfants entre 0 et 18 ans, et que cette collecte soit ventilée selon l'âge, le sexe, le niveau socioéconomique des parents, la présence d'une éventuelle déficience physiologique ou mentale, etc.).

L'importance d'une telle collecte des données a été soulignée à chaque fois que cela a été possible, dans le Rapport alternatif et dans nos publications, mais aussi lors de notre participation à divers groupes de travail, tables rondes, etc.

D'une manière générale, en sa qualité de membre de la CNDE, la CODE a été sollicitée à diverses reprises par celle-ci en 2010. Elle a toutefois veillé à rappeler son statut de membre avec voix consultative²³. Ce point en particulier a été régulièrement discuté avec les membres de la CODE.

Pour la période concernée, nous avons participé à une réunion le 11 mai (qui concernait l'organisation de la séance plénière, le rôle des ONG au sein de la CNDE, etc.) et à la séance plénière du 28 juin suite à la publication des Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Nous avons également participé aux réflexions relatives à la participation des enfants (divers échanges de mails, notamment en septembre 2010).

La CODE a aussi participé à l'évaluation des travaux de la CNDE et a déposé, le 25 novembre 2010, ses réponses au questionnaire d'évaluation de la CNDE. Cette évaluation a été le cœur de la séance plénière du 3 décembre lors de laquelle la CODE a rappelé ses préoccupations. Nous pensons que la CNDE est encore une jeune institution qui est face à divers défis importants au regard de sa composition et de ses missions.

²² « La Commission a pour mission une concertation et un échange d'informations permanent entre les différentes autorités et instances s'occupant des droits de l'enfant afin de veiller à une synergie maximale des politiques menées. A cet effet, elle tient compte des recommandations du Comité des droits de l'enfant ».

²³ Rappelons que jusque février 2009, la CODE a également fait partie du Bureau exécutif de la Commission, lequel est compétent pour la gestion journalière de la CNDE.

b. Diffusion des rapports et des recommandations, et suivi

Comme déjà précisé, la diffusion des rapports et des recommandations du Comité, ainsi que leur suivi, a constitué l'essentiel du travail de la CODE durant l'année 2010.

Ce travail a donné lieu à plusieurs productions écrites²⁴, mais aussi à une conférence de presse (dès notre retour de la Pré-session à Genève, soit le 4 février 2010, avec nos différents partenaires : KIRECO, ombudsmen francophone et flamand, UNICEF), à l'organisation d'une rencontre interparlementaire le 2 décembre avec ces mêmes partenaires, à la publication (électronique et papier) de notre Rapport alternatif (diffusé jusqu'à Florence, dans le cadre de l'« European forum for children's coalition », en octobre 2010), et à d'autres réunions (notamment celle du Groupe de Suivi permanent de la Convention, coordonnée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, le 26 mai).

Les recommandations 2010 du Comité des droits de l'enfant ont également été largement diffusées, analysées et pour certaines, critiquées²⁵.

c. Education aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant

En 2010, une large part de notre travail a été consacrée à l'éducation aux droits de l'enfant sous ses différentes dimensions : sensibilisation, information, formation, et ce dans la lignée des recommandations du Comité.

D'une manière générale, les permanentes n'ont eu de cesse de rappeler les recommandations de la CODE (et du Comité des droits de l'enfant) en matière d'éducation aux droits de l'enfant : culture des droits de l'enfant (éducation aux droits de l'enfant incluse dans un projet global, et impliquant l'apprentissage et la pratique des droits), éducation spécifique aux droits de l'enfant dans l'enseignement, formation des enseignants, etc.²⁶.

6.3.2. Pauvreté

La pauvreté est une problématique transversale qui doit davantage faire l'objet d'une attention particulière au vu de ses nombreuses conséquences sur tous les droits des enfants : droit à un niveau de vie suffisant, droit à la santé, droit à la scolarité, droit de vivre avec ses parents, droit aux loisirs, droit à la participation, etc. En effet, la pauvreté n'est pas seulement une question de revenus : elle affecte tous les domaines de vie et souvent les précarités se cumulent et se renforcent.

²⁴ Voir notamment le point 6.2 ci-dessus.

²⁵ Voyez le point ci-dessous consacré à la pauvreté des enfants, et en particulier aux enfants en situation de mendicité.

²⁶ Pour des recommandations complètes, voyez l'étude 2007 de la CODE, « L'éducation aux droits de l'enfant à l'école. La situation en Communauté française », qui reste d'actualité.

Or, bien que la Belgique soit un pays privilégié à l'échelle du monde, la pauvreté y affecte de trop nombreuses familles. Les chiffres sont alarmants et ne cessent de croître depuis 2002, 17% des enfants vivent dans la pauvreté²⁷ !

Il faut savoir que la plupart des mesures mises en place à ce jour n'atteignent pas leurs objectifs auprès des populations précarisées du fait notamment de la profonde distance pouvant exister entre d'un côté les professionnels et les logiques institutionnelles, et de l'autre, ces publics. Cela a pour effet de provoquer malentendus, manque d'empathie, attentes inadéquates, préjugés, jugements négatifs, peurs et méfiances réciproques, ce qui peut avoir un effet concret sur le respect des droits de ces personnes (enfants et adultes).

La pauvreté et son impact sur les droits de l'enfant ont été abordés tout au long de la période concernée à travers une participation à des conférences et autres rencontres (également dans le cadre d'une sensibilisation aux droits de l'enfant), et de très nombreuses publications (analyses et étude 2010).

Pour rappel, l'étude 2009 (publiée fin 2009, et plus largement diffusée début 2010) a porté sur l'impact de la pauvreté sur la santé des enfants en Belgique. Elle a pour titre « La pauvreté nuit gravement à la santé des enfants ».

En 2010, la CODE a également veillé à placer la question de la pauvreté des enfants vivant en Belgique au centre de l'attention du Comité des droits de l'enfant (pour le principal : envoi d'une note de la CODE reprenant les principaux sujets de préoccupation des ONG, en janvier 2010 ; participation à la Pré-Session du 2 février 2010 ; Rapport alternatif déposé en mars 2010), et des Nations Unies d'une manière plus générale (participation à l'examen universel périodique des Nations Unies en matière de droits de l'Homme).

En cette Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010), le thème de la pauvreté a d'autant plus constitué un sujet de fond traité par la CODE, qui a d'ailleurs pris part à la Conférence sur la pauvreté infantile qui s'est tenue à Marche-en-Famenne les 2 et 3 septembre 2010 dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Europe, ainsi qu'à un colloque au parlement fédéral, le 15 octobre 2010 et à l'Open forum de la Kinderrechtcoalitie organisé le 16 novembre sur ce même thème.

En outre, la CODE a également signé le Manifeste « Pauvreté et école, quelles priorités ? », à l'initiative du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE).

Enfin, la question de la mendicité des enfants a également fait l'objet d'une attention spécifique par la CODE, qui est historiquement attentive à ce sujet (études en 2003 et 2004, nombreuses analyses, expertise reconnue, etc.).

Les dernières recommandations du Comité des droits de l'enfant à l'attention de l'Etat belge, qui ont été publiées en juin 2010, comportent deux recommandations concernant la mendicité des enfants, libellées comme suit :

²⁷ SPP Intégration sociale, Plan d'Action National Inclusion sociale (PANincl) 2006-2008, p. 8.

72. Le Comité se déclare préoccupé par la décision rendue le 26 mai 2010 par la 14^{ème} Chambre de la Cour d'appel de Bruxelles (Arrêt n° 747) de ne pas interdire le recours aux enfants pour mendier dans la mesure où les adultes impliqués sont les parents.

73. Le Comité demande à l'État partie d'interdire expressément le recours aux enfants pour mendier en rue, que les adultes impliqués soient ou non les parents.

La CODE est fermement en désaccord avec ces deux observations et a tenu à en expliquer les motifs dans le cadre d'une analyse spécifique publiée en octobre 2010 sous le titre « Analyse des Observations finales 2010 du Comité des droits de l'enfant relatives à la mendicité des mineurs ».

Nous y avons rappelé que mendier avec ses enfants n'est pas une infraction et que, tel que l'a prévu le législateur, il faut apporter une réponse sociale aux difficultés que connaissent les personnes qui se trouvent sur notre territoire sans droit de séjour, ni aide sociale, et sont contraintes de mendier pour survivre. Dans de telles conditions de vie précaires, les punir pour avoir mendié relève d'une absence totale d'humanité.

Dans la suite de ce travail, nous avons proposé une autre analyse, présentée sous la forme d'un questions-réponses visant à battre en brèche les stéréotypes concernant la mendicité des enfants.

Cette analyse, qui a bénéficié de relectures d'experts, a été notamment distribuée lors de tables rondes ou forums organisés sur le thème de la population Rom et des Gens du Voyage, par des partis politiques (CdH et Ecolo) en octobre 2010. En effet, cette population originaire d'Europe de l'Est est largement méconnue et suscite les fantasmes les plus divers, dont certains en lien avec la mendicité des enfants, qui choque et émeut l'opinion publique, et qui revient régulièrement sur les devants de la scène.

Ce travail d'analyse et de plaidoyer a bénéficié de différents apports (cellule traite de la Police fédérale, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, Le Foyer, etc.).

A l'avenir, la CODE continuera d'être particulièrement attentive à cette question délicate.

6.3.3. Participation

Ces dernières années, la CODE a pu constater que des progrès avaient été réalisés afin d'encourager la participation des enfants à divers niveaux. Selon les domaines politiques, le degré de participation varie, et la notion elle-même de participation est souvent interprétée différemment. Quoi qu'il en soit, ce qui est réalisé en matière de participation s'avère souvent réducteur par rapport à ce que prescrit la Convention relative aux droits de l'enfant.

Aussi, en 2010, la CODE s'est attachée à continuer de promouvoir l'amélioration de la participation des enfants de notre pays, et en particulier des enfants les plus vulnérables, ce qui est l'axe de travail d'UNICEF Belgique dans le cadre de son projet « What do you think ? ». Nous pensons notamment aux enfants issus de milieux défavorisés, aux enfants en migration, aux enfants porteurs de handicaps, ainsi qu'aux enfants hospitalisés, en ce compris les enfants souffrant

de troubles psychiatriques. Comme tous les autres, et certainement avec davantage d'attention du fait de leur vulnérabilité, ces enfants doivent être écoutés.

Tel que le recommande notamment le Conseil de la Jeunesse, il faut également rappeler la nécessité d'une participation réelle, active, et ce à toutes les étapes du processus de tout projet que ce soit dans la famille, à l'école, dans la commune. En effet, la démocratie doit se construire dans le temps et dans les lieux de vie des jeunes.

Parallèlement, la CODE a poursuivi sa réflexion sur l'accessibilité des informations (rapport officiel, etc.) et services (notamment les services sociaux) aux enfants, et sur les actions à mener dans ce cadre, essentiellement en partenariat avec l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse. Diverses réunions furent l'occasion d'états des lieux sur la participation des enfants dans différents domaines, et les moyens mis en œuvre à différents niveaux. En effet, à partir du moment où les services ne sont pas adaptés aux enfants, ou le sont peu, leur participation s'avère d'autant plus difficile.

6.3.4. Violence

Toujours dans le cadre du Rapport alternatif des ONG, la CODE a poursuivi son analyse sur la violence à l'égard des enfants, et a émis des recommandations sur différents sous-thèmes : les châtiments corporels, la maltraitance psychologique et/ou physique, la violence dans les structures d'accueil, le harcèlement, la vente, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants, ainsi que les enfants soldats.

A différentes reprises en 2010, nous avons souligné l'impact sur les enfants de la violence institutionnelle, c'est-à-dire celle émanant des institutions publiques. A nos partenaires associatifs et officiels, nous avons rappelé que le fait de vivre dans la pauvreté constitue une violence permanente, qui atteint les enfants de différentes manières : stress, peurs, menaces, intimidations, humiliations, privations, dépendances, manque d'intimité et d'espace, etc.

Il existe également des institutions intrinsèquement violentes pour les enfants, comme l'a également souligné le Comité pour les droits de l'enfant. C'est le cas des lieux d'enfermement des enfants, qui peuvent générer de la violence, même s'ils sont conçus pour la prise en charge d'enfants.

Enfin, la violence entre les enfants a également retenu notre attention, et nous avons participé à un intéressant Midi de Badje sur le thème « Comprendre la violence dans les groupes »²⁸.

6.3.5. Justice juvénile

Le suivi des recommandations du Comité en matière de justice juvénile a également focalisé l'attention de la CODE en 2010, que ce soit dans le cadre de la rédaction et de la diffusion du Rapport alternatif, de la publication d'analyses ou de la participation à une importante table ronde initiée par la Fondation Roi

²⁸ Voir *infra*.

Baudouin (FRB) à la demande de la Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse Evelyne Huytebroeck, sous le titre « Quelles priorités dans les réponses à la délinquance juvénile ? ».

Cette table ronde organisée par la FRB a consisté en un processus de consultation associant l'ensemble des acteurs professionnels impliqués dans la problématique de l'aide et de la protection de la jeunesse : acteurs de terrain, de l'Aide à la Jeunesse, magistrats, scientifiques, avocats, chercheurs et experts, etc. Le processus mis en place entre avril et septembre 2010 a rassemblé une soixantaine de participants, qui se sont réunis pour :

- Formuler des recommandations pour la mise en place de l'ensemble des mesures prévues par la loi de 1965 réformée ;
- Eclairer le Gouvernement sur le nombre de places fermées nécessaires en Communauté française ;
- Formuler des recommandations en ce qui concerne les recherches à lancer pour mieux appréhender la problématique de la délinquance juvénile.

Le Rapport de la table ronde a été transmis à la Ministre dans le cadre d'une conférence de presse, le 30 septembre 2010. Il constitue un bon outil de travail, rassemblant notamment des recommandations de longue date des ONG et du Comité.

Entre autres, les questions du dessaisissement et de l'enfermement des mineurs restant extrêmement préoccupantes et contraires aux recommandations du Comité des droits de l'enfant (un mineur ne peut être jugé comme un adulte et la détention doit être une mesure de dernier ressort). La CODE y est restée attentive.

Le Rapport alternatif traite de ces thèmes, mais aussi de la position juridique du mineur (droit d'être entendu, assistance d'un avocat, accès au juge et à la justice), de la réforme de la loi de la protection de la jeunesse d'une manière générale (analyse du stage parental au plus du dessaisissement et de l'enfermement) ainsi que des sanctions administratives communales pour incivilités.

Diverses recommandations ont été proposées, dans la lignée de celles du Comité des droits de l'enfant de 2002. Ses recommandations 2010 vont dans le même sens.

Parallèlement, la CODE a participé activement à plusieurs réunions du groupe « Article 40 » (ex-Think tank contre l'enfermement), de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme, ainsi qu'à la table ronde de la FRB relative aux réponses à apporter en matière de délinquance juvénile (5 réunions et une conférence de presse).

6.3.6. Migration

Depuis plusieurs années, la CODE est membre de la Plate-forme « Mineurs en exil », et participe, selon les périodes (et ses forces vives), plus ou moins activement à ses activités. Coordonnée par le Service Droit des Jeunes (SDJ), cette plate-forme a été mise en place afin de donner un statut de protection aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA), un groupe particulièrement

vulnérable qui retient l'attention de la CODE depuis sa création. Elle a entre autres beaucoup milité pour l'instauration du système de tutelle des MENA.

Lors de l'assemblée générale du 17 novembre 2009, les membres de la Plate-forme ont voté l'élargissement de son objet social aux mineurs étrangers accompagnés. La Plate-forme veille donc désormais à la défense des droits et des intérêts de tous les mineurs étrangers en situation de séjour précaire, qu'ils soient MENA ou mineurs en famille.

Les mineurs étrangers (accompagnés ou non) qui arrivent en Belgique nécessitent une attention et un accueil spécifiques. Leur situation reste préoccupante à divers niveaux.

En particulier, les MENA se trouvent face à des problèmes d'envergure lors de leur arrivée et de leur séjour en Belgique. Ces problèmes concernent l'entrée sur le territoire et l'accueil (diverses discriminations et importante crise de l'accueil d'une manière générale, cf. *infra*), la tutelle (plusieurs améliorations au Service de Tutelle seraient nécessaires), le séjour (titre de séjour très précaire et « solution durable » souvent considérée par l'Office des étrangers comme un retour dans le pays d'origine), la scolarité (impossible inclusion dans le système scolaire, pas même dans une classe-passerelle, lorsque le MENA ne provient pas d'un pays en voie de développement), etc.

D'une manière générale, on constate une importante crise de l'accueil des étrangers en Belgique. Le pays souffre d'un manque substantiel de places en milieu ouvert (les associations et le réseau communautaire d'accueil évoquent la nécessité de 2.000 places supplémentaires). Par exemple, les centres d'accueil pour demandeurs d'asile FEDASIL vers lesquels les mineurs étrangers accompagnés peuvent être orientés dès leur arrivée sont saturés. Il s'ensuit que de nombreuses familles sont accueillies dans des conditions très précaires (notamment à l'hôtel, dans des conditions inadéquates, sans repas chaud, ni encadrement médical suffisant, etc.) ou se retrouvent dans la rue sans le moindre accompagnement.

Enfin, il faut relever que, malgré la création de solutions alternatives, telles que les « maisons de retour »²⁹, la loi permet encore la détention des familles dans les centres fermés. Ces lieux sont totalement inadaptés aux enfants (absence de scolarité, vie en groupe, stress permanent, etc.).

Nos inquiétudes concernant les mineurs étrangers, accompagnés ou non, ont été relayées tout au long de l'année 2010, par différents biais : note de la CODE reprenant nos principaux sujets de préoccupation à l'attention du Comité des droits de l'enfant (février 2010), conférence de presse (février 2010), Rapport alternatif des ONG (mars 2010), divers communiqués de presse, etc.

²⁹ Des unités d'habitation familiales ont été créées dans le cadre d'un projet-pilote des autorités belges. Dans ces logements, les familles sont accompagnées par un coach, employé par l'Office des étrangers, qui a notamment pour mission de convaincre les familles d'obtempérer à l'ordre de quitter le territoire et de faciliter leur retour ou leur transfert vers un autre pays ou accueil dans le pays.

Par ailleurs, au sein de la PF Mineurs en exil, nous avons participé au groupe de travail sur l'évaluation du Décret-passerelle (GT scolarité) et à l'assemblée générale du 9 décembre 2010.

6.3.7. Enseignement et temps libre

Notre Rapport alternatif sur l'application de la Convention nous a également donné l'occasion de rappeler qu'en Belgique, les droits de l'enfant sont loin d'être respectés en matière d'enseignement et de temps libre.

En particulier, bien que plusieurs décrets de la Communauté française précisent que l'égalité des chances compte parmi les missions de l'école, l'enseignement y reste très largement inégalitaire, et l'école a toujours un coût pour les familles. La situation scolaire des enfants de familles pauvres est particulièrement catastrophique, et s'explique par plusieurs facteurs : conditions de vie difficiles, manque de ressources culturelles, difficultés pour faire face aux frais scolaires, relations difficiles ou inexistantes entre la famille et l'école, etc. Très tôt, parfois dès l'enseignement maternel, l'accrochage scolaire des enfants pauvres est difficile.

Parallèlement, la Belgique reste un des pays les plus ségrégationnistes de l'OCDE³⁰ en matière d'intégration des élèves porteurs de handicap. Ceci étant dit, en Communauté française, un récent décret propose une série de mesures visant à favoriser l'intégration des enfants handicapés dans l'enseignement, à simplifier les dispositions administratives et à apporter une aide à tous les élèves à besoins spécifiques. Nous espérons qu'il s'agit là d'une avancée qui sera mise en œuvre.

Par ailleurs, nous avons veillé à dénoncer l'orientation dans l'enseignement spécialisé de nombreux enfants issus de milieux précaires et/ou de nationalité étrangère.

En outre, les relations à l'intérieur de l'école, notamment entre élèves, ont également été étudiées. D'une part, la question des stéréotypes, notamment sexistes, à l'école a retenu notre attention. Ainsi, le thème a bénéficié d'une courte analyse dans notre Rapport alternatif³¹. D'autre part, nous avons participé à un Midi-Badge, en mars 2010, sur le thème de « Comprendre la violence dans les groupes ».

L'accueil des 0-3 ans a également été étudié. A intervalles réguliers, nous avons rappelé que ce secteur souffre de plusieurs problèmes : sous-financement structurel, absence de réglementation et de soutien financier concernant l'accueil des enfants porteurs de handicap, niveau de qualification du personnel trop bas, manque de lien avec les familles les plus fragilisées, etc.

Enfin, le temps libre des 3-18 ans a également retenu notre meilleure attention.

³⁰ Organisation de développement et de coopération économique.

³¹ La question du genre au travers des droits de l'enfant retient notre intérêt de manière transversale ; nous espérons d'ailleurs pouvoir y consacrer plus de temps, peut-être dans le cadre d'une étude, dans les années à venir.

6.3.8. Aide à la jeunesse et famille

En 2010, la CODE a été attentive à différentes questions en lien avec l'aide à la jeunesse et les familles, ce qui nous a notamment permis d'élargir notre champ d'analyse. Plusieurs thèmes ont fait l'objet de réflexions et de publications (sur notre site Internet, sous la forme d'analyses, ainsi que dans des revues spécialisées).

Ainsi, en juin 2010, nous avons diffusé une analyse portant le titre « L'autorité parentale : attributs, limites et mise en pratique ».

Cette question avait déjà fait l'objet d'une plus courte publication dans la Chronique de la Ligue des droits de l'Homme d'avril-mai 2010, qui proposait un dossier spécial sur « L'autorité... O comme obéissance ».

A côté de cela, l'impact sur l'enfant de la séparation des parents a fait l'objet de deux analyses, qui ont été publiées dans le Journal du Droit des Jeunes (JDJ) en novembre 2010. Deux angles complémentaires de l'hébergement égalitaire ont été étudiés : ses enjeux psychologiques pour l'enfant d'une part, son cadre légal et ses pratiques d'autre part.

Ce travail a fait suite à une discussion entre membres, sur proposition du BICE Belgique (Jean-Yves Hayez), et s'est ensuite nourri de nombreuses rencontres, notamment avec des magistrats.

Ce faisant, nous avons voulu étudier les impacts (positifs et/ou négatifs) de la Loi du 18 juillet 2006, qui tend à privilégier l'hébergement égalitaire de l'enfant dont les parents sont séparés. Il nous semble que l'hébergement égalitaire n'est pas toujours la meilleure solution, et que différentes données sont à prendre en compte (âge de l'enfant, demande des parents, distance géographique entre ceux-ci, conflit éventuel entre les parents, etc.). Plusieurs recommandations ont été formulées dans notre Rapport alternatif. L'une d'entre elles concerne l'instauration rapide du tribunal de la famille compétent pour tous les procédures ayant trait à la famille.

Deux analyses sur les enlèvements internationaux d'enfants ont également été publiées (août 2010). Pour rappel, cette problématique (juridiquement très complexe) se rencontre dans un cadre intrafamilial. Les situations peuvent être très différentes les unes des autres, leur seul point commun étant souvent d'être difficiles sur un plan à la fois humain et juridique. Une première analyse porte sur les procédures et les textes internationaux ; une seconde, sur les procédures au regard de la Convention relative aux droits de l'enfant.

En outre, toujours sur le thème général des familles et de l'aide à la jeunesse, le Rapport alternatif a inclus des sections sur l'aide à la jeunesse, sur les séparations d'avec les parents (du fait de la grande pauvreté, ou suite à la détention en prison d'un parent³²), et sur la filiation (accès aux origines personnelles et adoptions³³).

³² Voyez notre rapport d'activités 2008-2009.

³³ Voyez également nos précédents rapports d'activités.

Enfin, la question de l'accompagnement des parents (appelé « appui » ou « soutien à la parentalité » par certains) dans la perspective des droits de l'enfant a fait l'objet de nombreuses lectures et réflexions, courant 2010. Des analyses sont en cours en vue de 2011.

6.3.9. Santé

Les inégalités des enfants en matière de santé ont fait l'objet d'une grande attention de la CODE dans le cadre son étude 2009, de l'élaboration et de la diffusion de notre Rapport alternatif, ainsi que de la participation à différents colloques et rencontres.

Pour rappel, l'étude 2009 de la CODE s'intitulait « La pauvreté nuit gravement à la santé des enfants ». Nous y soulignons notamment que, dès la naissance, les enfants de familles précarisées ont une moins bonne santé, et que la pauvreté a des effets à long terme sur la santé³⁴.

Une analyse de synthèse a été publiée en mai 2010 sur notre site Internet, ainsi que dans le Journal du Droit des Jeunes n°294, avril 2010, sous le titre « La pauvreté : un frein à la bonne santé des enfants ».

Les enfants porteurs de handicaps et les enfants hospitalisés, notamment en psychiatrie ont également fait l'objet d'une attention spécifique, ce qui ressort de notre Rapport alternatif. Nombreuses de nos 18 recommandations ont été relayées par le Comité des droits de l'enfant. Nous demandons de faire du placement ou de la privation de liberté une mesure de dernier ressort, de promouvoir une réelle participation des enfants handicapés ou hospitalisés dans tous leurs lieux de vie (famille, école, institution, hôpital, etc.), de fournir aux enfants une information adaptée concernant leur handicap ou leur maladie ainsi qu'au sujet du traitement (y compris sa durée) et enfin, de développer une politique coordonnée entre les différents niveaux de pouvoir qui favorise et stimule l'intégration des enfants porteurs de handicaps dans l'éducation scolaire et préscolaire ainsi que dans les loisirs.

La question spécifique des assuétudes a fait elle aussi l'objet d'une attention grandissante de la part de la CODE. Nous y avons consacré une section dans le Rapport alternatif, et avons notamment participé à une rencontre sur le thème des jeunes et de l'alcool, organisée par le Centre du Libre Examen de l'ULB, le 26 février 2010.

Enfin, la vie sexuelle et affective a également été évoquée dans le cadre de notre Rapport alternatif.

6.3.10. Médias et consommation

Les liens entre droits de l'enfant et médias et consommation ont également été étudiés par la CODE en 2010.

Outre le Rapport alternatif, qui traite de la protection des enfants et des jeunes dans leur utilisation des médias, mais aussi de l'éducation aux médias, des

³⁴ Pour plus de précisions concernant notre étude, voyez le point 6.2 ci-dessus.

images des enfants et des jeunes dans les médias ainsi que des droits du jeune consommateur, la CODE s'est rendue à un débat intergénérationnel proposé le 24 février 2010 par la Ligue des droits de l'Homme et Samarcande sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), sous le titre « Quand les TIC s'emmêlent » (dans le cadre de la semaine thématique de la Ligue « 7/24 :30 ! Technologie, mon amour »).

En outre, la CODE a publié un article dans la Chronique de la Ligue des droits de l'Homme d'avril-mai 2010 sur le thème de l'obéissance aux médias vus comme une autorité. Cet article porte le titre « Temps d'obéissance disponible ».

Les médias et la consommation faisant de plus en plus partie de l'environnement, y compris de celui des enfants et des adolescents, la CODE y sera forcément encore plus attentive à l'avenir.

6.3.11. Coopération au développement

Enfin, la coopération au développement a également compté parmi nos thèmes de travail à différents moments pendant l'année 2010 : Rapport alternatif, analyses³⁵.

³⁵ Pour plus de précisions, voyez les sections y consacrées.

6.4. Travail en réseau et participation à divers groupes de travail

La CODE travaille en réseau avec ses associations membres, mais aussi avec toute une série d'institutions et d'associations actives en matière de droits de l'enfant en Belgique.

Plus précisément, ce travail en réseau s'établit de manière régulière avec des institutions publiques comme la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) ou encore, le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE). Des collaborations ont aussi eu lieu ponctuellement avec par exemple, la Fondation Roi Baudouin, comme par exemple en 2010 dans le cadre de la table ronde sur les priorités aux réponses à la délinquance juvénile, et Euronet-Eurochild.

Ce travail en réseau s'établit aussi avec diverses associations généralistes ou spécialisées en matière de droits de l'enfant. Dans ce cadre, la CODE participe à divers groupes de travail. Ainsi, cette année, la CODE a suivi et participé aux travaux de différents groupes de travail, respectivement dans le cadre de la Plate-forme Mineurs en exil (groupe de travail relatif à l'évaluation du décret Classes passerelles), du projet « L'Ecole en questions », de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme, du groupe « Article 40 », et du projet « What do you think ? ».

Ci-après, nous rappelons le contexte général de nos participations, celles-ci étant également évoquées dans d'autres sections du présent rapport.

6.4.1. Commission nationale pour les droits de l'enfant

La CODE participe aux travaux de la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE). Elle est membre avec voix consultative.

Dans un premier temps, elle a également été membre du Bureau (gestion journalière). Mais suite à la réunion du 29 janvier 2009 des membres de l'Assemblée générale de la CODE, il a été décidé à l'unanimité que la CODE démissionnait de son mandat au sein du Bureau de la Commission nationale pour les droits de l'enfant³⁶. Nous pensons en effet pouvoir jouer un rôle plus utile en tant que membre ordinaire de la CNDE.

La CODE a participé aux séances plénières 2010 de la CNDE (28 juin et 3 décembre) et a diverses réflexions (participation des enfants, réflexion sur l'opportunité d'un mécanisme de plainte relatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, rôle des ONG au sein de la CNDE, etc.).

Voyez plus d'infos ci-dessus.

6.4.2. Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse de la Communauté française

La CODE participe aux travaux du Groupe de suivi permanent de la Convention

³⁶ Voyez le rapport d'activités précédent pour les détails.

des droits de l'enfant de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse de la Communauté française (OEJAJ) (réunion du 26 mai qui portait notamment sur l'audition des ONG en février 2010 et la préparation de la session de juin 2010).

En 2010, la CODE a également participé à la réflexion sur l'adaptation des services sociaux aux besoins des enfants suite à une demande du Conseil de l'Europe (24 août 2010) et à la présentation et à l'analyse des dernières Observations finales du Comité des droits de l'enfant (29 octobre 2010).

6.4.3. Délégué général aux droits de l'enfant

Cette année a été marquée par une excellente collaboration avec le service du Délégué général aux droits de l'enfant notamment lors de la réalisation des rapports alternatifs respectifs, de leur présentation devant le Comité le 1^{er} février 2010 et de leur promotion (conférence de presse le 4 février et organisation de l'activité de sensibilisation aux parlementaires organisée le 2 décembre 2010).

La CODE fait partie du Comité consultatif du Délégué. Ce comité est composé d'acteurs représentatifs des secteurs d'activités des droits de l'enfant et a pour objectif de mener des réflexions générales ou plus pointues sur des thématiques de droits de l'enfant. La CODE y est représentée par son Président, Manuel Lambert.

Enfin, la CODE a été signataire du Manifeste « Pauvreté et école, quelles priorités ? » qui a fait l'objet d'une conférence de presse le 27 août 2010.

6.4.4. Fondation Roi Baudouin

En 2010, la CODE a participé à la table ronde organisée par la Fondation Roi Baudouin (FRB) à l'initiative de la Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Evelyne Huytebroeck, intitulée « Quelles priorités dans les réponses à la délinquance juvénile ? » (réunions du 4 juin, 21 juin 17 septembre et 30 septembre 2010). Le rapport a été rendu public le 30 septembre 2010, dans le cadre d'une conférence de presse.

6.4.5. Kinderrechtencoalitie Vlaanderen

La CODE travaille en étroite collaboration avec son homologue néerlandophone, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO), pour toutes les questions fédérales et pour l'élaboration du Rapport alternatif.

Cette année, nous avons travaillé de concert à différents niveaux, cités de manière chronologique :

- Rédaction du Rapport alternatif réalisé à l'attention du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ;
- Présentation et promotion du rapport (1 février 2010, devant le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ; 4 février 2010, conférence de presse commune à Bruxelles, et diverses réunions en vue de préparer l'activité de sensibilisation aux parlementaires organisée le 2 décembre 2010) ;
- Consultation de la Commission européenne sur sa politique en matière de droits de l'enfant, déposée le 20 août 2010 ;

- Dépôt d'une note commune dans le cadre du Rapport périodique universel des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, déposée le 27 septembre 2010 ;
- Suivi des travaux de la Commission nationale pour les droits de l'enfant.

6.4.6. Euronet - Eurochild

Depuis septembre 2007, conscients de l'importance d'être informé et d'agir au niveau européen, la CODE a été membre d'EURONET (European Children's Network), réseau européen d'associations actives en matière de droits de l'enfant. La Kinderrechencoalitie Vlaanderen en a également été membre.

EURONET a été dissous le 18 mai 2009 pour des motifs financiers (manque de subsides structurels) et structurels (manque d'investissement des membres).

Le 7 juillet 2009, nous avons rencontré Jana Hainsworth d'EUROCHILD, qui constitue également un réseau européen actif en matière de droits de l'enfant. Depuis, nous réfléchissons à la possibilité d'en devenir membre, et Jana Hainsworth, secrétaire générale d'EUROCHILD, a été invitée à la réunion de la CODE du 8 décembre 2009 pour présenter les activités d'EUROCHILD aux membres.

Cette question a été plusieurs fois débattue et finalement tranchée lors de la réunion du 6 mai 2010. Il a été décidé de ne pas répondre positivement à la proposition d'adhésion, à ce stade en tous cas, principalement par manque de temps pour pouvoir suivre utilement les travaux. Quoi qu'il en soit, nous restons convaincus de la nécessité du lobby en faveur des droits de l'enfant au niveau européen et nous restons informés des travaux d'EUROCHILD par mail. Ceci peut évoluer en fonction des forces disponibles à la CODE.

6.4.7. Plate-forme « Mineurs en exil »

Coordonnée par le Service Droit des Jeunes, la plate-forme bilingue « Mineurs en exil » vise à donner un statut de protection aux mineurs étrangers accompagnés et non accompagnés (MENA).

En font aujourd'hui partie : ADDE, ADP (Aide aux personnes déplacées), Aïcha ASBL, AMO AtMOsphères, Atout jeunes, Beweging voor kinderen zonder papieren, CADE (Petit Château), Caritas International Belgique, CBAR, Centre El Paso, Centre pour l'égalité des chances, CIRE, CODE, COO NOH, De Acht vzw, De grens, Délégué général aux droits de l'enfant, Esperanto, Exil Centre Psycho-médico-social, HCR, Jesuit Refugee Service Belgium, Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, Kinderrechtencommissariaat, Ligue des droits de l'Homme, Mentor Escale, Minor Ndako, Service du Droit des Jeunes, SESO, SOS jeunes, UNICEF Belgique, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, vzw Gardanto.

Comme précisé plus haut, lors de l'AG du 17 novembre 2009, il a été décidé que la Plate-forme s'occuperait tant des MENA que des mineurs accompagnés. La Charte a été rediscutée et modifiée. Une nouvelle structuration de la Plate-forme a également été réalisée. La Plate-forme comporte désormais quatre groupes de travail : le groupe MENA, le groupe détention et alternatives, le groupe accueil et le groupe scolarité.

Cette année, la CODE a participé au groupe de travail relatif à l'évaluation du « Décret Classes-passerelles » (15 mars, 16 juin, 26 août, 16 septembre). Le groupe a réfléchi aux points forts et faibles du décret en vue d'une proposition. La CODE a également participé à l'AG du 9 décembre.

6.4.8. Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme

Cette année, la CODE a suivi les travaux de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme via la participation de Lise-Laura Mattern à ses réunions (1^{er} avril, 28 avril, 21 juin, 8 juillet, 6 septembre, 22 septembre, 8 novembre 2010). Notons que du point de vue de la Ligue, Lise-Laura Mattern y participe à titre personnel. En effet, pour pouvoir garantir leur liberté d'action, les Commissions ne peuvent être constituées par des associations.

Les axes de travail principaux de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme sont notamment la justice des mineurs, le stage parental, le décret mixité, les contrats de sécurité, la détention des mineurs étrangers en centres fermés, l'enfermement des mineurs délinquants, la déontologie dans les lieux d'enfermement, les jeunes et la vidéosurveillance, les jeunes et l'exclusion, ainsi que la psychiatisation des mineurs.

6.4.9. Groupe Article 40 (ex-Think tank contre l'enfermement)

La CODE fait partie du groupe de travail informel contre la banalisation de l'enfermement des mineurs délinquants, désormais appelé Groupe Article 40 (ex-Think tank contre l'enfermement) en référence à l'article 40 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Ce groupe de travail a vu le jour fin 2008.

En font actuellement partie : DEI Belgique section francophone, le Conseil de la Jeunesse, le Kinderrechtencommissariaat, le Délégué général aux droits de l'enfant, la Ligue des droits de l'Homme, la CODE, ainsi que diverses personnalités académiques.

Le groupe s'est peu réuni en 2010 ; la CODE a participé à la réunion du 13 avril et a contribué à son manifeste et à son argumentaire (en cours de finalisation à l'heure actuelle).

Au départ, il a été constaté que le nombre de places en milieu fermé était en constante augmentation, tant du côté néerlandophone que francophone, particulièrement depuis l'ouverture du centre Everberg en 2002. Une réflexion à plus long terme est apparue nécessaire, en prenant en considération toutes les dimensions du problème. Plus précisément, ce « réservoir d'idées » que constitue le Groupe Article 40 veut agir dans une perspective à plus long terme, en réfléchissant de manière approfondie.

6.4.10. What do you think?

La CODE soutient le projet « What do you think ? » (WDYT), coordonné par UNICEF Belgique, qui vise à développer la participation des jeunes les plus vulnérables.

En 2010, WDYT a réalisé un projet de participation des enfants et des jeunes vivant dans la pauvreté en collaboration avec « Kind en Samenleving ». Le rapport de cette recherche a pour titre : « Ce que nous en pensons ». Il a été publié en septembre 2010. WDYT a également présenté ses préoccupations au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies en février 2010 à travers un film réalisé à cette occasion. Ce film a aussi été présenté à diverses autres occasions (notamment lors de la séance plénière de la CNDE du 28 juin).

6.4.11. Plate-Forme pour l'intégration scolaire

La Ligue des familles, la Cgé (Changements pour l'école) et la Ligue des droits de l'enfant, ainsi que divers partenaires, autrefois rassemblés au sein de la « Plate-forme contre l'échec scolaire » ont lancé une large réflexion sur l'école et une campagne « L'école en questions ».

La CODE en est un membre de soutien et est informée de ses activités par mail. Elle suit les travaux comme observatrice.

6.4.12. Autres partenaires associatifs et académiques

Pour terminer, voici une liste non-exhaustive de nos partenaires associatifs et académiques principaux, outre les membres de la CODE, et ceux cités plus haut, qui ont entre autres participé à l'élaboration du Rapport alternatif :

- Centre d'intégration social le Foyer ;
- CGÉ (Changements pour l'Égalité) ;
- Culture et Démocratie ;
- Fondation Marcel Hicter pour la Démocratie culturelle asbl ;
- Infor-Drogues ;
- Plate-forme Mineurs en exil ;
- Plate-forme Prévention SIDA ;
- Service Droit des Jeunes (SDJ) ;
- Université des Femmes ;
- Madame Myriam De Spiegelare, Directrice scientifique de l'Observatoire bruxellois de la Santé et du Social ;
- Monsieur Jacques Fierens, Avocat et Professeur aux Universités de Namur et de Liège ;
- Madame Sabine Finzi, consultante indépendante en gestion de la diversité ;
- Monsieur Philippe Tremblay, chercheur au sein de la Faculté des sciences psychologiques et de l'éducation de l'Université Libre de Bruxelles.

6.5. Collecte et passage d'informations

Un rôle important de la CODE consiste en la récolte et la transmission d'informations, qui se réalise notamment via mails, la CODE répercutant auprès de ses membres ou d'autres acteurs intéressés diverses informations de fond, actualités et événements relatifs aux droits de l'enfant. Dans ce cadre, notre site Internet est un outil important.

Le passage d'informations se réalise aussi lors des réunions de la CODE ; il fait d'ailleurs l'objet d'un point à part entière de l'ordre du jour de chacune d'entre elles.

En 2010, outre sa participation à plusieurs groupes de travail³⁷, la CODE a participé à diverses rencontres et conférences dans l'objectif de récolter des informations, mais aussi d'élargir ses contacts et son réseau. La CODE a également rencontré différents experts dans l'objectif de nourrir ses analyses.

Enfin, dans un souci de diffusion et de sensibilisation, la CODE veille à être disponible pour toute demande d'information émanant d'associations, d'administrations, de parlementaires, de bureaux d'étude de partis politiques, de citoyens, etc.

Pour l'année 2010, on retiendra :

- 24 février, Bruxelles, Débat intergénérationnel « Quand les TIC s'emmêlent » (Ligue des droits de l'Homme et Samarcande) ;
- 26 février, Gand, Conférence « Enfants et séparation » organisée par le Kinderrechtswinkel ;
- 26 février, Bruxelles, Conférence « Jeunes et alcool » organisée par le Centre du libre examen ;
- 28 février, Bruxelles, « Promenade sous vidéosurveillance » dans le cadre de la semaine thématique de la Ligue « 7/24 :30 ! Technologie, mon amour » ;
- 2 mars, Bruxelles, Midi de Badje « Comprendre la violence dans les groupes » ;
- 4 juin, Bruxelles, Table ronde FRB délinquance juvénile « Quelles priorités dans les réponses à la délinquance juvénile ? » ;
- 11 juin, Bruxelles, Colloque sur l'accueil des étrangers organisé par la PF Mineurs en exil ;
- 21 juin, Bruxelles, Table ronde FRB délinquance juvénile « Quelles priorités dans les réponses à la délinquance juvénile ? » (suite) ;
- 2 et 3 septembre, Marche-en-Famenne, Conférence sur la pauvreté infantile organisée dans le cadre de la Présidence européenne ;
- 17 septembre, Bruxelles, Table ronde de la FRB relative à la délinquance juvénile « Quelles priorités dans les réponses à la délinquance juvénile ? » (suite) ;
- 15 octobre, Bruxelles, Colloque Pauvreté organisé au Parlement ;
- 20-22 octobre, Florence (Italie), European forum for children's coalition;
- 23 octobre, Bruxelles, Forum sur les gens du voyage d'Ecolo ;
- 25 octobre, Bruxelles, Table ronde sur les Roms du cdH ;

³⁷ Voir ci-dessus : le point 6.4.

- 16 novembre, Bruxelles, Open Forum pauvreté, organisé par la Kinderrechtcoalitie Vlaanderen ;
- 18 novembre, Bruxelles, Vulnerable children on the run, notamment organisé par Child Focus et la Présidence européenne.

Sans être exhaustif, pour cette année, citons les **rencontres** suivantes :

- 15 mars, rencontre de Mme Meganck, juge de la jeunesse ;
- 16 avril, rencontre de Mme Grognard, juge de la jeunesse ;
- 3 mai, rencontre avec Mr Gauthier, directeur de la protection de l'enfance au Congo (invité du DGDE) ;
- 1^{er} juin, rencontre avec la Ministre Huytebroeck lors d'un Midi de Badje ;
- 19 octobre, rencontre de personnalités spécialisées en droits de l'enfant du Sénégal accompagnés de la DGDE.

Les permanentes ont également effectué diverses **présentations**, tout au long de l'année. Sans compter celles concernant spécifiquement le Rapport alternatif des ONG, citons :

- 1 février, pré-session du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Genève (Suisse) ;
- 25 novembre, Apéro des droits humains, « la Convention relative aux droits de l'enfant a 21 ans. Un joyeux anniversaire ? », organisé par la Ligue des droits de l'Homme avec la CODE comme invitée.

Nous faisons le maximum pour répondre aux demandes extérieures, bien que nous ne sachions pas répondre à toutes les sollicitations faute de temps. Une part importante de notre temps y est d'ailleurs consacrée, notamment dans un objectif d'éducation permanente.

6.6. Site Internet

Depuis octobre 2009, nous avons mis en ligne une nouvelle version du site Internet www.lacode.be (initialement créé en septembre 2003). En moyenne, il bénéficie de 73 visites par jour.

Cette modernisation de notre site a poursuivi l'objectif de le rendre plus dynamique, accessible et complet. La page d'accueil a sensiblement changé puisqu'elle propose des actualités, un agenda et un focus. Le graphisme a également été modifié.

Notre site présente des informations sur la CODE et ses membres, un agenda d'activités qui se déroulent en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant (en Belgique principalement), des actualités, nos publications, de la documentation et des liens vers d'autres acteurs ou institutions utiles. Ce site s'adresse tant aux professionnels qu'au grand public. Par ce biais, nous espérons œuvrer pour une sensibilisation plus large des principes défendus par la Convention des droits de l'enfant.

Voici sa nouvelle structure :

- Accueil
- Présentation
 - Missions
 - Membres
 - Equipe
 - Collaborations
 - Charte
 - Nous contacter
- Publications de la CODE (classées par thème)
- Agenda
- Actualités
- Documentation
 - Textes légaux
 - Rapports
 - Documents pédagogiques
- Liens

D'une manière générale, la CODE y est clairement présentée, en mettant en exergue ses missions, son équipe, sa charte, ses membres, ses collaborations extérieures, et ses subsides.

La rubrique « Publications » comprend toutes les analyses et études de la CODE. Elle se présente par thématique et fournit une large base d'informations relatives aux droits de l'enfant.

Les sous-dossiers des « Publications » sont les suivants :

- Accueil, extrascolaire et temps libre
- Adoption et origines
- Aide et protection de la jeunesse

- Communiqués de presse et lettres ouvertes
- Coopération au développement
- Culture
- Droit international
- Droits de l'enfant
- Education aux droits de l'enfant
- Enfants de parents détenus en prison
- Enseignement
- Famille
- Interpellations politiques
- Médias
- Migration
- Participation des enfants
- Pauvreté et mendicité
- Politique générale des droits de l'enfant
- Rapports généraux et alternatifs sur les droits de l'enfant
- Santé
- Violence

La rubrique « Documentation » fournit au visiteur des informations générales concernant les droits de l'enfant (textes « officiels », divers rapports généraux, etc.).

Tous les documents évoqués dans le présent rapport d'activités sont disponibles sur notre site Internet.

Ce site est plus particulièrement ouvert au public via les rubriques Actualités³⁸ et Agenda. La rubrique Actualités reprend notamment les publications des dernières analyses, l'information relative à de nouveaux sites, la sortie de livres ou films en lien avec les droits de l'enfant, des campagnes de nos membres et partenaires, etc. De son côté, la rubrique Agenda annonce les colloques, débats, journées d'étude, formations, etc. ayant les droits de l'enfant comme fil rouge. Notons que toute association peut nous contacter pour la mise en ligne d'informations pertinentes. Nous souhaitons ainsi que notre site soit un carrefour d'informations en ce qui concerne les droits de l'enfant.

Cette année, notre site Internet a connu une bonne visibilité (73 visites par jour en moyenne, avec des pics de 174 visites sur une journée), qui correspond à l'augmentation significative des informations qui y sont disponibles, tant au niveau des activités présentées dans l'agenda, des actualités et des nombreux dossiers. Nous nous en réjouissons.

A ce jour, tous documents confondus, la section relative aux publications est la plus visitée (36,2% des visites). Viennent ensuite celles relatives aux actualités (18,3%), à l'agenda (16,4%) et à la présentation de la CODE (16,1%). Les thèmes des publications de la CODE les plus visitées concernent respectivement la pauvreté et la mendicité (4,7 %, ce qui correspond à près de 1500 internautes depuis la mise en ligne du nouveau site, en 2009), les rapports et interpellations aux politiques (4,5 %), l'adoption et les origines personnelles (3,6 %), l'aide et la protection de la jeunesse (3,6 %), ainsi que les droits de l'enfant d'une manière

³⁸ En moyenne, une dizaine d'actualités sont disponibles sur le site de la CODE.

générale (3,2 %).

Notons enfin que des sites Internet de plus en plus nombreux proposent des liens vers celui de la CODE. Ce sont ceux de nos membres et partenaires, bien entendu, mais d'autres sites sont aussi concernés. Ainsi, le portail officiel belgium.be propose une rubrique famille/enfants/droits de l'enfant reprenant une dizaine de sites Internet. Le premier est celui de la CODE. D'ailleurs, pour la période allant d'octobre 2009 à avril 2011, nos données indiquent 518 visites du site de la CODE au départ du site belgium.be.

Des liens vers notre site existent aussi sur le site officiel de la Région de Bruxelles-Capitale www.bruxelles.irisnet.be, sur celui d'enseignement.be, d'Infor Jeunes, etc.

7. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

A la lecture de ce rapport, le bilan de cette année bien remplie nous apparaît très positif à divers niveaux.

L'année 2010 a été marquée par la rédaction, la présentation et la promotion du Rapport alternatif, cœur des activités de la CODE et fruit d'un travail collectif avec nos membres, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen et divers partenaires privilégiés.

Nous avons poursuivi nos activités d'éducation permanente, le rapport alternatif ayant constitué notre étude 2010.

Comme précédemment, nos actions d'éducation permanente ont été réalisées grâce à une bonne collaboration de nos membres, mais aussi de partenaires extérieurs.

Nous avons poursuivi nos participations à plusieurs groupes de travail et nos collaborations avec divers organes institutionnels et non institutionnels.

Cette année fut riche en contacts variés et nous a permis de renforcer notre collaboration avec la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, le Délégué général aux droits de l'enfant et le Kinderrechtencommissariaat.

Notre expertise s'est aussi élargie à de nouveaux domaines (enjeux psychologiques et cadre légal de la garde alternée, enlèvements internationaux, etc.). Cette année, actualité oblige, divers analyses ont aussi été consacrées au processus de rapportage et aux nouvelles Observations finales du Comité. La mendicité a également refait l'objet d'un travail d'analyse et de sensibilisation de la CODE.

Notre réseau est solide et dynamique, et reconnu comme tel.

Sur un plan financier, nous souhaitons relever que notre situation financière est restée stable. Notons que la CODE a connu une avancée positive sur un plan budgétaire depuis sa reconnaissance définitive en 2007 par l'Education permanente de la Communauté française. Chaque année, le subside alloué est revalorisé : en 2010, nous avons perçu 89% du montant avec un objectif, à terme, de 100%. Nous espérons que cette reconnaissance définitive de l'Education permanente pourra nous permettre de consolider de manière durable notre viabilité financière.

Notons que les diverses démarches entourant la reconduction des subsides et les divers rapports d'activités et financiers puisent une énergie conséquente du travail de l'association.

En guise de conclusions, voici nos projets et actions pour l'année à venir :

- Suivi et promotion de notre Rapport alternatif et des Observations finales et recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ;

- Poursuite des objectifs définis par l'Education permanente de la Communauté française et évaluation du contrat-programme pour la période 2007-2011;
- Travail en réseau avec nos membres et toutes les associations ou institutions concernées par les droits de l'enfant et en particulier avec la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen ;
- Participation active aux travaux des divers groupes de travail que nous alimentons et qui nourrissent nos réflexions et productions ;
- Information et sensibilisation aux principes de la Convention, notamment via les actualités et les dossiers « Droits de l'enfant » de notre site Internet, ainsi que par l'entremise de textes de vulgarisation des droits de l'enfant ;
- Dépôt d'un dossier de candidature auprès du Fonds Houtman sur le thème « Les enfants de 0 à 6 ans dont la mère est en prison » ;
- Organisation de tables rondes visant à approfondir des thèmes de droit de l'enfant et à regrouper divers intervenants émanant ayant une pratique dans le domaine ;
- Suivi des recherches réalisées sur la mendicité (2003), sur la sensibilisation des autorités publiques à la population Rom, sur une meilleure intégration des enfants Roms dans la scolarité (2004), sur la réforme de l'adoption (2005), sur le droit à connaître ses origines personnelles (2006), sur l'éducation aux droits de l'enfant (2007), sur l'évaluation des mesures prises par la Communauté française (2008), et sur l'impact de la pauvreté sur la santé des enfants (2009).
- Mise à jour régulière de notre site Internet ;
- Amélioration de notre communication générale (élaboration d'un dépliant de présentation, création d'un nouveau logo, etc.) ;
- Encadrement et formation d'un stagiaire juriste aux droits de l'enfant ;
- Formation du personnel en droits de l'enfant ;
- Formation du personnel en néerlandais.

Nous vous remercions pour l'attention portée au présent rapport d'activités et sommes à votre disposition pour toute information utile.

Le 15 juin 2010,

**Pour la CODE,
Frédérique Van Houcke
Valérie Provost
Aurore Dachy**